

Courrier du C.V.P.R.

Bulletin du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient

JUILLET • AOÛT • SEPTEMBRE • 2018 • N° 70



AFP. 11 août 2018 - des milliers de Palestiniens israéliens manifestent à Tel Aviv contre la nouvelle loi « Israël, Etat-Nation du peuple juif ».

Editorial

LA BOUCLE EST BOUCLEE !

1897 à Bâle. Premier congrès sioniste mondial. Les congressistes proclament, ce que j'ai toujours appelé la Charte sioniste : « *Le sionisme vise à établir pour le peuple juif un foyer national, reconnu publiquement et légalement, en Palestine* ».

1917 (20 ans après). Reconnaissance internationale du but poursuivi par les sionistes par la « *déclaration Balfour* », reprise telle quelle dans le mandat confié aux Britanniques.

1947 (50 ans après). Partage inique de la Palestine par l'ONU : un Etat juif (54 %) du pays ; un Etat arabe 44 %) ; Jérusalem et les Lieux saints devant rester sous le contrôle de l'ONU. 1948 : proclamation de l'Etat d'Israël.

1967 (70 ans après). Occupation totale de la Palestine.

2018 (121 ans après) Les sionistes au pouvoir votent le 18 juillet une nouvelle loi fondamentale, « *Israël, Etat-nation du peuple juif* ». La boucle est bouclée ! Selon certains, pourtant, cette loi marquerait un « *tournant historique* » pour Israël ? Est-ce bien sûr ? Oui et non.

OUI, dans la mesure où elle est, de facto, contraire à la « *Déclaration d'indépendance* » de David Ben Gourion, le 14 mai 1948. Le régime du nouvel Etat n'y est pas défini, mais nous pouvons y retrouver tous les grands principes et idéaux des grands Etats démocratiques.

Je cite :

« *L'Etat d'Israël veillera au développement du pays pour le bénéfice de tous ses habitants ; il sera fondé sur la liberté, la justice et la paix (...); il assurera la plus complète égalité sociale et politique à tous ses habitants, sans distinction de race ou de sexe ; il garantira la liberté du culte de conscience, de langue, d'éducation et de culture (...) et sera fidèle aux principes de la Charte des Nations Unis* ». (Sic !)

SOMMAIRE

- La colonisation et l'occupation pourrissent notre société
Par Zeev Sternhell p. 3/4
- Flotille de la liberté : quels objectifs ont été remplis ?
Par Ramzy Baroud p. 5/6
- Nikki Haley, ambassadeur US aux Nations Unies, a annoncé... p. 6
- Israël, où est votre indignation face à la légalisation de l'apartheid ?
Par Gidéon Lévy p. 7/8
- Alerte des Eglises sur la confiscation des terres par Israël
Par Christophe Lafontaine p. 8/9
- Les cas d'un avocat franco-palestinien met en lumière la « *détention administrative* » par Israël p. 10

Dossier : La nouvelle loi « semi fasciste » p. 11 à 18

- BDS dans le monde p. 19 à 21
- Jérémy Corbyn, les Palestiniens et l'anti-sémitisme.
Par Alain Gresh. p. 21/22
- Il y a 70 ans le comte Folke Bernadotte était assassiné.
Par Maurice Buttin. p. 23
- Uri Avnery nous a quittés.
Par Michel Warschawski. p. 24
- Israël-Palestine : mort d'une combattante du droit.
Par René Backmann. p. 24
- Le courrier des lecteurs. p. 26
- Livres, Cinéma.Extrait PMR p. 27/28

Vous pouvez encore vous inscrire au colloque « Du déni de Palestine à l'apartheid »

que nous organisons à Paris, en partenariat avec le journal en ligne ORIENT XXI
13 OCTOBRE 2018
au Palais du Luxembourg

N'oubliez pas de régler votre cotisation 2018

Désormais, en effet, la nouvelle loi commence ainsi : « *La Terre d'Israël est la partie historique du peuple juif dans laquelle a été créé l'Etat d'Israël* ». Il n'y est plus question de « *démocratie* ». Seuls les juifs peuvent exercer un droit naturel à l'autodétermination et l'hébreu devient la seule langue officielle, alors que l'arabe, parlé par plus de 20 % de la population, avait avant un statut identique. La loi ne précise aucune frontière, mais laisse ainsi ouvert à la plus large expansion, comme par exemple l'annexion de toute la Cisjordanie ! Elle précise : « *Jérusalem, dans sa totalité et réunifiée, est la capitale de l'Etat* » - là encore aucune frontière n'est fixée.

Et encore : « *L'Etat sera ouvert à l'immigration juive et à l'accueil des exilés* ». Il ne s'agit pas, bien sûr, des Palestiniens expulsés en 1948 et 1967, ou de leurs descendants. Mais cet Etat considère-t-il désormais que les juifs installés hors d'Israël, et qui entendent y rester, sont des « *exilés* » ?

Il est certain aussi que cette loi n'est pas « *fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies* », tant en ce qui concerne l'application des résolutions 181 (partage) et 194 (retour des « *réfugiés* ») - à laquelle s'était engagé Israël pour être admis, en 1949, parmi les membres de l'ONU - qu'en ce qui regarde le statut de Jérusalem .

NON, et un bref rappel de l'histoire de ces 70 dernières années convaincra le lecteur.

En 1947 et en 1948, dès avant la belle « *Déclaration d'indépendance* », les sionistes - en application du slogan « *Une terre sans peuple pour un peuple sans terre* » - ont expulsé de leur pays plus de 700 000 Palestiniens, en application du plan préconçu Daleth, et détruit 530 de leurs villages... Les 150 000 Palestiniens restés dans leur pays ont vécu sous un strict régime militaire jusqu'en 1966...

Depuis cette époque, jusqu'à aujourd'hui, plus de 50 lois ont visé les seuls Palestiniens d'Israël... La loi du retour (1950) et la loi sur la citoyenneté opèrent, par exemple, une discrimination, selon que le citoyen est Juif ou Palestinien. Ainsi, au seul premier est reconnu des « *droits nationaux* », considérés comme supérieurs aux droits de citoyenneté individuels... Israël, le « *seul pays démocratique au Proche-Orient* », tant vanté en Occident par les dirigeants et les médias, n'a, en fait, été « *démocratique* » que pour les Israéliens juifs, les touristes ou les pèlerins occidentaux... et ainsi de suite.

Ce que la nouvelle loi affirme, c'est ce que les dirigeants sionistes d'Israël ont pratiqué et affirmé avant et depuis 1948. Les Palestiniens d'Israël ont toujours été traités de « *citoyens de seconde zone* », et la langue arabe fort peu utilisée par l'Administration. Par ailleurs, Israël n'a jamais respecté l'engagement formel pris avant d'être admis à l'ONU, comme il a été rappelé, pas plus d'ailleurs que les 200 et quelques résolutions votées à son encontre par le Conseil de Sécurité ou par l'Assemblée Générale de l'ONU...

N'est-ce pas David Ben Gourion lui-même qui déclarait en 1948 : « *L'acceptation de la partition ne nous engage pas à renoncer à la Cisjordanie. On ne demande pas à quelqu'un de renoncer à sa vision. Nous acceptons un Etat dans les frontières fixées aujourd'hui - mais les frontières des aspirations sionistes sont les affaires des Juifs et aucun facteur externe ne pourra les limiter* » (1)

Ce qui change simplement avec la nouvelle loi, c'est que, l'apartheid et le racisme de fait, pratiqués par les Sionistes depuis la création de l'Etat d'Israël, sont maintenant devenus un apartheid et un racisme de droit. C'est bien pourquoi de nombreux dirigeants israéliens l'ont trouvée « *inutile* » ou « *superflue* »...

Maurice Buttin, président du CVPR PO

(1) Cité par Simha Flapan dans « *La Naissance d'Israël* » - 1987- Page 53 – Voir également les déclarations des Premiers ministres israéliens, en Annexe dans « *Le déni de Palestine 1917-2017* » aux Editions du CVPR PO.

DIXIT

Après l'adoption le 18 juillet de la nouvelle loi fondamentale par Israël, le chef du groupe arabe à la Knesset,

Ayman Odeh, a tweeté : « *Vingt pour cent des citoyens seront discriminés, par définition. Qu'est-ce que c'est, sinon l'apartheid? C'est une loi raciste et sans précédent d'un gouvernement qui a perdu toute honte. C'est une blessure mortelle pour les citoyens arabes, et pour la démocratie, pas moins.* »

Hassan Jabareen, directeur d'Adalah, le Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël, a déclaré pour sa part : « *En définissant la souveraineté et l'autodétermination démocratique comme appartenant uniquement au peuple juif, [...] Israël a fait de la discrimination une valeur constitutionnelle et a proclamé son engagement à favoriser la suprématie juive comme fondement de ses institutions.* »

La Coalition Civique pour les Droits des Palestiniens à Jérusalem adhère à l'observation que fait Ayman Odeh, et réitère également la synthèse faite par la Docteure **Hanan Ashrawi**, selon laquelle cette loi : « *Entérine l'apartheid, la discrimination, le nettoyage ethnique, et le sectarisme au détriment du peuple palestinien. Une telle législation raciste et préjudicielle est illégale selon toutes les normes du droit international.* »

Omar Barghouti, membre du Comité national palestinien BDS : « *Israël a des dizaines de lois racistes, y compris quelques-unes qui correspondent de manière frappante à la définition de l'apartheid par les Nations Unies. Mais avec le pouvoir constitutionnel de cette Loi fondamentale, Israël se déclare effectivement comme un Etat d'apartheid et laisse tomber son masque délabré de démocratie.* »

Shlomo Sand : « *Le projet sioniste ne supposait pas l'idée d'englober les indigènes. Toutes les colonies bâties à partir de 1917 étaient uniquement réservées aux juifs. Jamais aucun village, aucune ville n'a été construit pour faire vivre juifs et Arabes ensemble. Si le sionisme n'avait pas été ethnocentriste et purificateur, il n'y aurait pas eu la possibilité de créer une société israélienne. L'État ne pouvait qu'être raciste.* »

LA COLONISATION ET L'OCCUPATION pourrissent notre société

par Zeev STERNHELL (1)

L'entretien a été réalisé par Vadim Kamenka le Jeudi, 3 Mai, 2018 pour l'Humanité Dimanche, c'est à dire pendant les massacres à la frontière entre Israël et Gaza. Toutefois, l'analyse de Zeev Sternhell sur les conséquences de la politique du gouvernement israélien sur la société israélienne est toujours d'actualité et elle est partagée par de nombreux observateurs.



Ibraheem Abu / Reuters

HD. Comment réagissez-vous aux événements qui ont lieu dans la bande de Gaza ?

Zeev Sternhell. La réponse israélienne face à cette « marche du retour » a été bien trop violente... Il faut la condamner. Mais cette idée du retour des réfugiés peut être comprise par les Israéliens comme si les Palestiniens n'acceptaient pas, non seulement les résultats de la guerre de 1967, ce qui est normal, mais la fin de la guerre de 1948-1949, ce qui est totalement inacceptable. Cela fait cinquante ans qu'on est là. Cinquante ans que, depuis la guerre des Six-Jours, Israël occupe la Cisjordanie. Et cela peut durer encore cinquante autres années. C'est donc une situation inextricable, sans solution. Bien évidemment, la riposte de l'armée israélienne est trop brutale.

HD. Pourquoi n'y a-t-il pas eu davantage de mobilisation en Israël pour dénoncer ce qui se passe à Gaza ?

Z.S. La société israélienne est révoltée au sujet du problème des réfugiés. En ce qui concerne les Palestiniens et l'occupation de la Cisjordanie, une majorité d'Israéliens pensent qu'il n'y a pas de solution. Ce qui est dramatique, car elle existe. Mais il faut une volonté politique d'acier pour y parvenir. La solution des deux États n'est pas encore impossible. On peut encore y arriver, si une volonté politique existe, avec une majorité gouvernementale.

Mais c'est une illusion de penser que nous le ferons tout seuls. Nous avons besoin de l'aide et de l'intervention des États-Unis et de l'Europe. Il

faudra aussi compter avec la Russie, qui est désormais un acteur important dans la région, en Syrie notamment. Ce pays ressemble à un protectorat russo-iranien. La Russie aura donc son mot à dire dans le dossier israélo-palestinien. Mais plus le temps passe et plus cela devient compliqué. L'Israélien moyen, si on lui laisse le choix entre une guerre avec les Palestiniens et se lancer dans une guerre civile qui serait le produit du retrait de la Cisjordanie, fera rapidement son choix. Car, en Cisjordanie, se trouvent plus de 350 000 colons. L'opinion publique israélienne a une bonne raison de ne pas bouger. **Mais la responsabilité essentielle de cet échec des négociations de paix est bien la nôtre, en tant que puissance occupante.** (NDLR : souligné par nous).

HD. Alors, comment relancer le processus de paix ?

Z. S. La politique gouvernementale est aujourd'hui très claire : gérer la situation sans bouger. Donc, quel que soit le résultat d'une démarche dynamique, cela ne peut pas être pire que la situation actuelle. Depuis une décennie, les dirigeants israéliens ne font rien car ils estiment que c'est ce qu'il y a de mieux. Je n'ai jamais compris pourquoi l'ancien président des États-Unis Barak Obama, avec toute son intelligence, n'avait pas réalisé que Benyamin Netanyahu se moquait de lui, en entretenant faussement le processus de paix. John Kerry a passé près d'un mandat dans un avion entre Washington et Tel-Aviv. L'idéal pour les dirigeants israéliens est de laisser les choses en

place, sous couvert d'une situation temporaire. Après tout, comme c'est temporaire, ils n'ont pas besoin de faire avancer le processus.

Mais, je suis persuadé que, si on présentait un projet de paix réaliste à la société israélienne, la droite serait battue. Toutefois, les Palestiniens devraient abandonner leur idée de droit au retour, accepter les frontières de 1948-1949 et discuter sur la Cisjordanie et du problème des colonies, en échange de compensations. Faut-il envisager qu'une partie du Sinaï égyptien soit rattachée à la Palestine ? Les possibilités d'un accord existent encore. Il faut une volonté politique. La société israélienne ne bougera pas tant qu'un vrai projet ne lui sera pas présenté. Elle ne se lancera pas dans l'aventure.

HD. La gauche, les partis progressistes peuvent-ils faire évoluer cette situation complètement bloquée que vous décrivez ?

Z. S. Le problème est qu'ils ne proposent aucun véritable projet auquel les Israéliens pourraient adhérer. Ils n'arrivent pas à se faire entendre. Le Parti travailliste, qui est de centre gauche, fait l'erreur depuis quarante ans de croire que, en se rapprochant de la droite, il aura davantage de chances de remporter les élections. Ce parti ne formule aucun projet, ni sur le conflit israélo-palestinien, ni en ce qui concerne la politique économique et sociale. C'est un non-sens et une erreur stratégique. À l'exception du parti Meretz, qui demeure la seule

formation réellement de gauche en Israël, tous les autres n'ont aucune politique alternative au gouvernement. Ils ne parlent pas des territoires occupés. Et, forcément, les électeurs ne leur font pas confiance, car ils s'attendent à subir la même politique, quel que soit le gouvernement.

Aujourd'hui, il est vrai que, pour ces partis, il leur faudra une coalition pour gouverner, et compter avec diverses formations religieuses. Le moins pire qu'on puisse espérer en Israël, c'est une politique moins dure que celle de la droite. Pour obtenir une politique totalement différente, alors il faudra une intervention des Européens et des États-Unis. Lors des dernières années de son deuxième mandat, l'administration Obama a compris que Netanyahu ne bougerait pas. Seulement, il était déjà trop tard.

La vérité, c'est que le conflit israélo-palestinien n'intéresse plus

Ni les Français, ni les États-Unis, ni les Britanniques ne s'en soucient. Alors, qui va s'en occuper ? L'Italie, l'Allemagne ? Du point de vue de l'Élysée, de la Maison-Blanche ou du 10 Downing Street, on se préoccupe davantage de la Syrie. Et déjà ils n'osent pas y intervenir, alors, pour quelques Palestiniens... Quel pays, quel gouvernement va prendre le risque d'un échec pour 50 morts palestiniens ? Pour eux, ce n'est plus important, et les Palestiniens n'ont rien à offrir. Même les pays du Golfe ne s'intéressent pas à leur sort. Il n'y a aucune charte de solidarité entre les pays arabes à leur égard. Et, finalement, les seuls qui s'intéressent à eux, ce sont les Israéliens. Et, en attendant, la colonisation et l'occupation pourrissent notre société.

HD. Que voulez-vous dire avec cette expression de « pourrissement de la société » ?

Z. S. Les gens s'habituent à tout. Et le nationalisme israélien, le nationalisme juif, se durcit depuis de longues années. Mais il y a eu une nette accé-

lération, lors de ces dernières années, qui est le produit de l'occupation. Il y a un sentiment de supériorité ethnique qui se développe au sein de la droite israélienne. Cela n'a jamais existé par le passé. Jamais le mouvement sioniste n'avait développé un quelconque sentiment de supériorité envers les Arabes. Aujourd'hui, on parle de droits sur la terre fondés par la parole divine.

Nous sommes les maîtres du pays

Et, dans le meilleur des cas, les Palestiniens n'auraient que la possibilité d'y vivre ou d'y survivre, plus exactement. Toute la question des droits de l'homme, du droit à l'indépendance, à la souveraineté, à la justice, n'est ancrée dans aucune réalité. C'est ce que la droite aujourd'hui dit ouvertement. Il y a vingt ans, elle ne faisait que le penser. Désormais, elle l'applique avec ce gouvernement.

En même temps, elle s'emploie à modifier les structures institutionnelles. Cette démarche est antidémocratique et antilibérale, mais la droite la met en œuvre lentement et progressivement. Comme nous n'avons pas de Constitution écrite, le Parlement peut désormais légiférer en contournant la Cour suprême. Car le Parlement représente la souveraineté nationale face à une institution non élue. Il y a une infériorité de la troisième branche du pouvoir face à l'exécutif et au législatif. Cette démarche présentée par la droite se veut démocratique. C'est totalement faux ! La démocratie n'est pas restreinte à la loi de la majorité. Les droits de l'homme, la séparation des pouvoirs garantissent son fonctionnement. **La société comprend mal ce statut de droits de l'homme et beaucoup mieux la loi de la majorité. C'est un élément fondamental que produit la colonisation. En territoires occupés, c'est le régime de l'apartheid qui prévaut. Et cela suinte sur la société israélienne. Car, ce système de colonisation est au bout de notre rue.** (NDLR : souligné par nous)

HD. Ce pourrissement de la société israélienne explique-t-il une immigration plus importante ?

Z. S. Cela a toujours existé. La situation à Tel-Aviv n'est pas insupportable, ni à Jérusalem. On n'y voit pas ce qui se passe de l'autre côté de la rue. Cela n'intéresse personne aussi longtemps que la situation économique reste bonne, que le chômage reste faible et qu'on assure aux classes défavorisées des satisfactions d'ordre moral. Aussi longtemps que le nationalisme remplace la justice sociale, les gens sont contents. Il ne faut pas se faire d'illusions. Les choses ne changeront pas du jour au lendemain.

HD. Le nationalisme en Israël résonne-t-il avec celui qui progresse aussi en Europe et dans les sociétés dites occidentales ?

Z. S. En effet, la droite israélienne est contente de voir qu'elle dispose de relais un peu partout et de mouvements proches d'elle en Europe, comme en Autriche, en Hongrie, en Pologne... Le nationalisme dur fait partie intégrante de notre culture et de notre civilisation.

On pensait que l'Union européenne favoriserait les idées de la social-démocratie. Mais force est de constater que le nationalisme n'a pas été balayé en 1945, après la guerre. Il fait partie du paysage idéologique et intellectuel européen. En période de crise, il progresse et peut prendre des formes diverses, culturelles, économiques, sociales. Il n'y a pas de hasard. Le nazisme n'a pas commencé avec Hitler, mais à la fin du XIXe siècle. Le régime de Vichy n'est pas tombé du ciel et s'inscrit dans la suite du boulangisme et de l'affaire Dreyfus.

C'est toujours là et toujours présent. En Israël, les cinquante années d'occupation ont développé des problèmes qui étaient relativement marginaux. Hélas, ils sont désormais au centre de notre espace culturel et politique.

(1) Historien israélien, spécialiste de l'histoire du fascisme, membre de l'Académie israélienne des sciences et lettres, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem.

Voir : <https://www.humanite.fr/zeev-sternhell-la-colonisation-et-l'occupation-pourrissent-notre-societe-654667>

Selon l'ONU, Gaza connaît actuellement une pénurie de fioul et de médicaments. Cette situation fait craindre de nouvelles violences

Le 22 août, les Nations unies ont fait savoir être en manque de financement pour payer le fioul nécessaire aux hôpitaux, aux points d'eau et autres infrastructures vitales de la bande de Gaza. Rosemary DiCarlo, secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, a confié au Conseil de sécurité que la récente escalade de violences entre Israël et les Palestiniens « *menaçait de faire plonger Gaza dans la guerre* ».

Les membres du Conseil tenaient leur réunion mensuelle sur le conflit israélo-palestinien alors que des pourparlers sont en cours sous l'égide de l'Égypte et de l'ONU pour stopper la violence et répondre à la crise humanitaire dans la bande de Gaza.

Rosemary DiCarlo a expliqué être « *profondément préoccupée que le budget pour le fioul d'urgence de l'ONU, qui soutient quelque 250 infrastructures vitales à Gaza, soit maintenant épuisé* » et a demandé 4,5 millions de dollars pour permettre d'assurer l'essentiel des services pour le reste de l'année.

L'adjointe aux affaires politiques de l'ONU a également fait part de son inquiétude à propos d'une « *quantité dangereusement insuffisante de médicaments indispensables* » après l'épuisement de 40 % des stocks.

La bande de Gaza est le théâtre depuis le 30 mars de manifestations le long de la frontière israélienne. Plus de 171 Gazaouis ont été tués par des tirs israéliens. (NDLR : au 22 août) Un soldat israélien a été tué.

Depuis plusieurs semaines, l'Égypte et l'ONU, par l'intermédiaire de son émissaire Nikolay Mladenov, tentent de forger un cessez-le-feu durable entre le Hamas, qui contrôle la bande de Gaza, et Israël. La levée du blocus israélien qui étouffe l'enclave depuis plus d'une décennie serait l'un des sujets de discussion.

Israël exige que le Hamas rende à l'État hébreu les dépouilles de deux soldats israéliens tués en 2014 à Gaza, ainsi que les deux Israéliens présumés en vie et détenus par le mouvement islamiste palestinien.

Source AFP. Publié le 23 août 2018 - Le Point.fr

Voir : http://www.lepoint.fr/monde/la-bande-de-gaza-manque-de-fioul-et-de-medicaments-22-08-2018-2245214_24.php

FLOTTILLE DE LA LIBERTÉ : quels objectifs ont été remplis ?



par Ramzy Baroud ⁽¹⁾

A la suite de l'arraisonnement en eaux internationales de la « flotille de la liberté », de l'arrestation de ses passagers, des violences faites à plusieurs d'entre eux le 29 juillet dernier, Ramzy Baroud rappelle l'histoire de ces « flotilles de la liberté » et des motivations, toujours d'actualité, des militants qui les ont accompagnés.

(...)

Les premiers bateaux à avoir réussi à briser le siège de Gaza en août 2008 étaient le « *Free Gaza* » et le « *SS Liberty* ». Ils transportaient 44 personnes de 17 pays. Les militants ont voulu pousser leurs pays à reconnaître l'illégalité du blocus israélien sur Gaza et à contester le blocus.

Leur arrivée triomphale à Gaza il y a dix ans a marqué un moment historique pour le mouvement de solidarité internationale, peut-être un moment sans précédent. Depuis lors, Israël a lancé plusieurs guerres massives et meurtrières contre Gaza. La première guerre a eu lieu quelques semaines seulement après l'arrivée des premiers bateaux, suivie par une autre guerre en 2012 et, en 2014, la plus meurtrière. Le siège s'est resserré.

Aussi, depuis lors, de nombreuses tentatives ont été faites pour briser le siège. Entre 2008 et 2018, 31 bateaux ont tenté de se rendre à Gaza depuis de



nombreuses destinations. Tous interceptés, leur cargaison saisie et leurs passagers maltraités. Le plus tragique de ces incidents a eu lieu, en mai 2010, lorsque la marine israélienne a attaqué le navire « *Mavi Marmara* » - qui naviguait à côté d'autres bateaux - assassinant 10 militants et en blessant beaucoup d'autres.

Malgré cela, le flot des bateaux de solidarité ne tarissait pas, non seulement sans crainte de représailles israéliennes, mais en restant ferme et déterminé. Les Palestiniens considèrent les militants assassinés comme des « *martyrs* » s'ajoutant à leur liste déjà longue.



Cependant, aucun des bateaux n'a atteint Gaza... Alors pourquoi persister dans les tentatives ?

Ramzy Baroud rappelle alors les termes du capitaine Néo Zélandais d'un des bateaux : « *A moins qu'Israël ne bombarde directement Gaza, le siège et ses affreuses implications humaines disparaissent simplement du radar de la conscience publique* ». Et c'est précisément la véritable mission des flottilles de Gaza : alors qu'Israël veut normaliser le siège de

Gaza, tout en normalisant actuellement son occupation et son régime d'apartheid, le mouvement de solidarité produit un contre-discours qui contredit constamment les projets israéliens.

En d'autres termes, que les bateaux arrivent sur la côte de Gaza ou soient détournés par la marine israélienne, cela ne fait guère de différence.

La puissance et l'efficacité de ce type de solidarité vont même au-delà de Gaza et de la Palestine. « *Notre implication dans des initiatives de solidarité internationale, telles que la Flottille de la Liberté, a suscité une résurgence d'autres questions importantes pour renforcer la force du mouvement mondial pour la justice* », m'a dit Fowler, peu après le retour de Treen en Nouvelle-Zélande.

Mike Treen a également du pain sur la planche car il est maintenant occupé à impliquer les médias et diverses communautés de son pays, partageant ses

expériences sur le bateau qui l'ont mené à son arrestation, à être passé à tabac et frappé à coups de *taser*, puis à sa déportation.

Et comme l'horrible régime d'apartheid en Afrique du Sud, l'apartheid israélien s'effondrera aussi, car les Palestiniens continuent de résister et parce que des millions de personnes, comme Mike et Roger, sont à leurs côtés.

15 août 2018 – The Palestine Chronicle – Traduction: Chronique de Palestine – Lotfallah

Voir l'article complet sur : /www.chroniquepalestine.com/flottille-liberte-quels-objectifs-ont-ete-remplis/

Ramzy Baroud est journaliste, auteur et rédacteur en chef de Palestine Chronicle. Son prochain livre est «*The Last Earth: A Palestine Story*» (Pluto Press). Baroud a un doctorat en études de la Palestine de l'Université d'Exeter et est chercheur associé au Centre Orfalea d'études mondiales eMa'an Newst internationales, Université de Californie. Visitez son site **web: www.ramzybaroud.net**.

NIKKI HALEY, ambassadeur US aux Nations Unies, a annoncé une série de mesures répressives de l'administration US pour les Palestiniens

L'ambassadeur US aux Nations Unies, Nikki Haley a usé de son droit de veto, au Conseil de Sécurité de l'ONU, contre une résolution proposée par l'Égypte concernant les décisions récentes sur le statut de Jérusalem, lors d'une séance qui s'est tenue au siège de l'ONU, à New-York, le 18 décembre 2017, séance consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris en Palestine.

Nikki Halley a mis en doute les statistiques de l'ONU concernant le nombre de réfugiés palestiniens et a contesté le droit au retour, dans le cadre de l'évolution récente de l'administration Trump, qui remet en question la façon dont l'aide est distribuée aux Palestiniens.

Dans ses commentaires, à la Fondation pour la Défense des Démocraties - un institut de recherche de Washington, qui a des sympathies pour Israël - Haley a été d'accord avec un interlocuteur pour reconnaître que l'UNWRA exagère le nombre de réfugiés palestiniens. Elle a suggéré que l'administration Trump devrait envisager de rejeter officiellement la revendication palestinienne que tous les réfugiés déplacés de 1947 et 1948, ainsi que leurs descendants, soient autorisés à retourner dans l'Israël actuel après un accord de paix final. « *Oui, il y a un nombre infini de réfugiés qui continuent de recevoir une aide* » a-t-elle dit, ajoutant que la Maison Blanche de Trump ne reviendrait pas à son niveau de financement antérieur sans que l'organisme ne



Nikki Haley devant le Conseil de sécurité le 1er décembre 2017 - Reuters

fasse des changements spectaculaires. « *Nous serons un donateur si l'URNWA se réforme ... s'il diminue effectivement le nombre de réfugiés qui perçoivent de l'aide à un nombre plus juste, nous reconsidérerons notre position* » ajoutant que les Palestiniens continuent de dénigrer les Etats-Unis, et pourtant ils continuent de tendre la main en réclamant l'argent de l'UNRWA.

29 août 2018 - Traduit de l'anglais par Dominique Vincent-Séraphin

Voir : <http://imemc.org/article/nikki-haley-palestinian-right-of-return-should-be-off-the-table/>



WASHINGTON ne financera plus l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA

Cet été a vu une succession d'attaques américaines contre les Palestiniens et plusieurs sanctions financières contre l'AP, l'UNRWA, et les hôpitaux de Jérusalem.

Fin juillet, les Etats-Unis ont exigé de l'UNRWA une réduction drastique du nombre de Palestiniens considérés comme des réfugiés. Puis le vendredi 31 août, après des mois de tensions, Washington a annoncé par la voix du département d'Etat qu'il allait réduire à néant sa participation au fonctionnement de l'agence des Nations unies (ONU) chargée spécifiquement des réfugiés palestiniens (UNRWA).

Début 2018, l'administration de Donald Trump avait déjà coupé de moitié sa participation à l'UNRWA. L'aide avait été réduite à environ 60 millions de dollars.

<http://defense-medias-israel.com/il-ny-aurait-que-20-000-vingt-mille-refugies-palestiniens-et-non-pas-5-millions/>

Cette suppression s'est ajoutée à celle de 200 millions de dollars (172 millions d'euros) d'aide bilatérale décidée le 25 août. L'aide globale des Etats-Unis aux Palestiniens s'élevait en 2017 à plus de 350 millions de dollars. Une somme liée au rôle longtemps prépondérant des Etats-Unis dans le conflit israélo-palestinien

Voir : https://www.lemonde.fr/international/article/2018/08/31/l-allemande-va-augmenter-son-aide-a-l-agence-de-l-onu-pour-les-refugies-palestiniens_5348724_3210.html

« Le président a ordonné un passage en revue de l'aide américaine à l'Autorité palestinienne et en Cisjordanie et à Gaza, pour s'assurer que ces fonds soient dépensés en accord avec les intérêts nationaux américains » a fait savoir le 8 septembre à l'AFP un responsable du département d'Etat américain. « Conséquence de ce passage en revue, à la demande du président, nous allons rediriger près de 25 millions de dollars initialement prévus pour le réseau d'hôpitaux à Jérusalem-Est. Ces fonds iront à des projets prioritaires ailleurs », a-t-il ajouté.

Voir : <https://français.rt.com/international/53795-etats-unis-suppriment-leurs-aides-hopitaux-palestiniens>

ISRAËL, où est votre indignation face à la légalisation de l'apartheid ?

(Extraits)

Par Gideon LEVY ⁽¹⁾

Après avoir fait un compte rendu détaillé du mouvement en Israël en faveur des LGBT, avoir souligné son importance mais aussi ses limites, Gideon Lévy aborde la question de l'absence de réaction de la société sur l'évolution d'Israël vers une légalisation de l'apartheid.



(...)

Israël aurait dû faire grève, avec le soutien des principales sociétés du pays, contre la loi sur l'État-nation qui a été approuvée la semaine dernière à la Knesset. Ils auraient dû faire grève en signe de solidarité avec les résidents arabes de ce pays après que la Knesset leur a craché au visage tout en leur remettant un avis législatif officiel : vous êtes des citoyens de seconde zone ici. Quelle guérison profonde, quelle infusion d'espoir aurait été produite par une grève de cette envergure, par solidarité avec Sakhnin et Nazareth, Umm el-Fahm et Taibeh, et en signe de solidarité avec tous les citoyens arabes d'Israël pour qui la loi sur l'État-nation était un coup bas.

Quelle atmosphère de camaraderie aurait pu s'en suivre ; quel fruit précieux récolté pour toute la société aurait pu donner une démonstration de solidarité dans ce sens. Toutefois, cela exigerait une dose de courage et une boussole morale claire – deux choses qui manquent parmi les entreprises leaders du pays comme dans la société israélienne dans son ensemble.



La loi sur la gestation pour autrui a attiré environ 80 000 manifestants à Tel Aviv le 22 juillet 2018 (AFP)

Endoctrinés et haineux

Personne ne s'attend plus à ce qu'Israël organise des manifestations de masse contre l'occupation, le siège ou les colonies dans les territoires : presque tout le monde en Israël est trop endoctriné, haineux et

ISRAËL

anxieux pour le faire. (NDLR : souligné par nous). Cependant, la loi sur l'État-nation, adoptée quelques heures après la loi sur la GPA, est de loin la plus cruciale, fatidique, outragante et discriminatoire, celle qui exclue le plus. Elle ne prévoit pas de fardeau sur le droit de devenir parents. Elle légifère un fardeau sur l'appartenance à votre propre pays.

L'Etat d'apartheid

C'est, pour certains Israéliens, un repère qui marque leur fin de l'appartenance ici. Il signale à tous les Israéliens qu'à partir de maintenant, ils vivent dans un État d'apartheid – non seulement en pratique, mais aussi d'un point de vue législatif.

La direction de cette tendance est également différente. La communauté LGBT est sur la voie du succès. Une autre manifestation, une autre élection et la gestation pour autrui – ce problème chemin vers la parentalité parfois considéré avec plus de révolte que la prostitution – sera également approuvée pour les hommes.

La législation contre les Arabes nous pousse exactement dans la direction opposée. La loi sur l'État-nation est seulement un avant-goût de ce qui va arriver. Il y a une pente glissante évidente droit devant, et rien pour

arrêter la chute. Une contestation de masse aurait pu signaler un changement et stopper l'avalanche.

La loi sur l'État-nation intéressait toutefois relativement peu d'Israéliens, et en a fait descendre encore moins dans les rues, bien qu'elle ait dû toucher la conscience de tout Israélien – juif ou arabe – qui se soucie du genre de pays où il vit, du genre de régime sous lequel il vit.

La loi sur l'État-nation a tracé la voie qu'Israël emprunte, définissant par des mots, en droit, ce qu'on savait déjà : Israël est un État d'apartheid, pas seulement dans les territoires occupés, mais dans tout le pays entre le Jourdain et la Méditerranée.

Contestation d'évasion

Ce fait n'a pas indigné la plupart des Israéliens, ni ses chefs d'entreprise ni ses citoyens. Au fond de leur cœur, peut-être, ils savent à quoi tend leur pays, mais n'ont pas le courage de résister au troupeau galopant qui soutient ce gouvernement d'extrême droite.

(...) L'incroyable fuite, le déni et la répression d'Israël sont visibles partout : dans l'apathie à propos de l'occupation, dans l'ignorance, dans les mensonges que les gens se racon-

tent, et dans l'indifférence face à ce qui se passe – et désormais dans les mouvements contestataires.

C'est un phénomène nouveau et fascinant : la contestation pour fuir la réalité. **Imaginez ce que nous aurions pensé si les blancs en Afrique du Sud, à l'époque de l'apartheid, étaient descendus dans la rue pour défendre le droit des hommes à devenir parents grâce à la gestation pour autrui, tandis que la population noire continuait à vivre sous un régime malfaisant. C'est exactement ce qui s'est passé en Israël cette semaine.** (NDLR : souligné par nous)

Le vrai opprimé peut attendre. Israël participe à la marche des fiertés.

Middle East Eye – 27 juillet 2018

L'article entier : www.france-palestine.org/Israel-ou-est-votre-indignation-face-a-la-legalisation-de-l-apartheid

*(1) Gideon Levy est un chroniqueur et membre du comité de rédaction du journal Haaretz. Il a rejoint Haaretz en 1982 et a passé quatre ans comme vice-rédacteur en chef du journal. Lauréat du prix Olof Palme pour les droits de l'homme en 2015, il a obtenu le prix Euro-Med Journalist en 2008, le prix Leipzig Freedom en 2001, le prix Israeli Journalists' Union en 1997 et le prix de l'Association of Human Rights in Israel en 1996. Son nouveau livre, *The Punishment of Gaza*, a été publié par Verso en 2010.*

ALERTE DES EGLISES SUR LA CONFISCATION des terres par Israël

par Christophe LAFONTAINE

Les chefs des Eglises grecque orthodoxe, arménienne et catholique à Jérusalem pressent le Premier ministre israélien de bloquer un projet de loi qui autoriserait l'Etat à saisir les terres vendues par les Eglises.

« Un projet de loi scandaleux ». Ou encore : « Une attaque systématique et sans précédent contre les chrétiens de Terre Sainte ». Un texte capable de violer « les droits les plus élémentaires » et de saper « le délicat tissu de relations » construit il y a des décennies entre les communautés chrétiennes locales et l'Etat hébreu. C'est en ces termes que **les trois**

chefs des Eglises chrétiennes de Jérusalem, qui partagent la garde du Saint-Sépulcre **ont écrit à Benjamin Netanyahu à propos d'un projet de loi israélien sur la propriété**, qui vise à confisquer les terres vendues par les Eglises à des promoteurs anonymes et privés, et à payer des indemnités aux nouveaux propriétaires.

Les responsables des Eglises arménienne, grecque orthodoxe et catholique à Jérusalem ne l'entendent pas ainsi et craignent qu'un tel projet de loi nationalise les terres qu'elles vendent. Comme l'annonce l'agence Fides, ils demandent expressément au Premier ministre israélien de bloquer « rapidement et de manière décisive » ce projet de loi. « Faute de quoi ils riposteraient », résume l'AFP qui s'est fait aussi l'écho du courrier des trois Eglises, parvenu au chef du gouvernement israélien le 18 juin 2018.

Censé être suspendu, **le projet de loi continue pourtant son bonhomme de chemin dans les arcanes parlementaires.** De fait, d'après Fides, les trois signataires ont eu vent dans les médias locaux que le projet n'a pas été « *archivé* » et est « *sur le point d'être soumis au Comité ministériel pour approbation future* ». **C'est pourtant le contraire qui avait été annoncé en février dernier suite à la fermeture du Saint-Sépulcre, du 27 au 29 février.** Ainsi, dans leur courrier, les trois Eglises à Jérusalem ne manquent pas d'accuser les autorités israéliennes de ne pas avoir respecté l'engagement pris il y a quatre mois. Le gouvernement israélien avait alors, notamment, annoncé la suspension de l'examen de cette proposition de loi.

Rachel Azaria, députée du parti centriste *Koulanou "nous tous"* spécialisé sur les questions de coût de la vie, membre de la coalition gouvernementale, est à l'origine d'un texte qui a été rédigé après qu'il a été révélé l'été dernier que le patriarcat grec orthodoxe avait vendu certaines de ces parcelles de terrain à Jérusalem, à des investisseurs anonymes.

Les Eglises ont vu dans cette première version une atteinte à leurs droits de vente et donc de propriété. C'est pourquoi, elles avaient vivement réagi cet hiver. Elles avaient alors déclaré que la proposition de loi impacterait négativement sur leurs droits à acheter et à vendre des terrains - leur seule source réelle de revenu - et qu'il constituerait une menace pour le statu quo entre l'Etat et les institutions non-juives.

"Les terres louées qui ont été vendues"

Mais l'opiniâtre parlementaire a récemment renouvelé son projet de législation en l'amendant. « *Pour apaiser les craintes de l'Eglise* » indiquait le *Times of Israel* fin mai, Rachel Azaria a supprimé toutes les références aux Eglises dans le projet de loi - qui est soutenu par 40 parle-

mentaires - et l'a intitulé "*les terres louées qui ont été vendues*". »

Si cette fois-ci, le texte ne mentionne pas explicitement les Eglises, le but reste le même. Et **le déguisement sémantique n'aura pas échappé aux Eglises.** « *Certains éléments au sein du gouvernement israélien tentent toujours de promouvoir la division et le racisme, sapant ainsi le statu quo en ciblant la communauté chrétienne sur la base de considérations étrangères et populistes* », ont-elles déclaré.

Les chefs des Eglises dénoncent ainsi, indique l'**AFP**, les promesses non tenues selon eux de communi-

l'Eglise. Principalement l'Eglise grecque orthodoxe, deuxième propriétaire terrien le plus important du pays après l'Autorité des terres d'Israël. L'Eglise orthodoxe louait et loue ses terres sous la forme de baux emphytéotiques signés dans les années 1950 entre l'Eglise et l'Etat, via le Fonds national juif. Ces contrats établissent qu'à expiration du bail, toutes les habitations construites sur ces terrains reviennent à l'Eglise. Or, les résidents s'attendaient à ce que ces baux soient prolongés. Mais ces dernières années, l'Eglise grecque orthodoxe a vendu de vastes terrains immobiliers à des investisseurs privés dont on ignore s'ils renouvelleront les baux une fois



Le quartier de Rehavia à Jérusalem à vu beaucoup de ses terrains vendus par l'Eglise grecque orthodoxe
© Hadas Parush / Flash90

quer sur ces questions avec les Eglises dans le cadre d'une commission chapeautée par les autorités israéliennes. « **Aucun dialogue ne s'est tenu avec nous** » depuis fin février, déplorent-ils.

Selon Rachel Azaria, le projet de loi ne vise pas les Eglises mais a pour objectif de protéger de spéculations immobilières, les centaines de résidents dans des quartiers tels que Rehavia, Talbieh et Nayot à Jérusalem (selon le journal *Haaretz*) qui vivent sur des terres qui, jusqu'à récemment, étaient la propriété de

ceux-ci arrivés à terme - certains prennent fin d'ici 18 ans - et, si c'est le cas, sous quelles conditions. Les résidents vivant dans ces maisons craignent de fait que les promoteurs privés en achetant aux Eglises, soient libres de faire ce qu'ils veulent avec leurs biens, y compris l'augmentation des loyers ou la démolition du bâti existant.

19 juin 2018

Voir l'article entier sur : <http://www.terrasanta.net/tsx/lang/fr/p10899/Israal-alerte-des-Eglises-sur-la->

LE CAS D'UN AVOCAT FRANCO-PALESTINIEN met en lumière la pratique de la « détention administrative » par Israël

L'incarcération de Salah Hamouri, arrêté en août 2017, a été prolongée de trois mois. Il fait partie des 450 prisonniers objets de « détention administrative », un régime qui permet à Israël d'arrêter et de maintenir en prison des individus censés représenter un danger pour la sécurité, en l'absence de procès équitable.

L'avocat franco-palestinien Salah Hamouri risque de passer encore plusieurs semaines dans sa prison du Néguev, région désertique du Sud de l'État hébreu. Un tribunal israélien a prolongé de trois mois la durée de sa détention, a indiqué son avocat le 1er juillet.

Pourquoi le juriste de 33 ans, né à Jérusalem de mère française et de père palestinien, a-t-il été arrêté dans la ville sainte en août 2017 puis placé derrière les barreaux ? « Salah n'a aucun moyen de savoir ce qu'il y a dans son dossier, a indiqué son avocat, Mahmoud Hassad, à l'Agence France-Presse (AFP). Ils (NDLR : les Israéliens) se contentent d'affirmer qu'il constitue un danger en Cisjordanie. »

« Menace pour la sécurité »

En vertu des règles de la « détention administrative », à laquelle Salah Hamouri est soumis, l'État hébreu peut incarcérer un individu sur décision de justice, sans que ce dernier fasse l'objet d'une inculpation ni d'un procès proprement dit, au motif qu'il

représente une menace pour la sécurité. Ce régime spécial permet aussi la prolongation régulière de la détention.

Près de 450 Palestiniens, dont deux enfants, sont actuellement incarcérés dans ce cadre, d'après l'association palestinienne de défense des prisonniers Addameer. Certains sont journalistes, d'autres députés au Conseil législatif palestinien (le parlement), d'autres encore sont activistes. « Ils ne sont en aucun cas des menaces pour la sécurité, insiste Lana Ramadan, responsable de plai-



Portraits de Salah Hamouri, le 12 septembre 2017, à Paris. /Corinne Simon/CIRIC

doyer national au sein d'Addameer. Cette procédure est faite pour arrêter des individus sans raison. »

Décision de la Cour suprême !

Contactée par *La Croix*, l'ambassade d'Israël en France se réfère à une décision de la Cour suprême, en octobre 2017, estimant que Salah Hamouri était un « haut dirigeant dans une organisation terroriste affectant Jérusalem et la Cisjordanie », à savoir le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP). Une « organisation reconnue comme terroriste par l'Union Européenne et la France », précise l'ambassade israélienne à Paris. « Le danger représenté par l'accusé est important et ancré », avait aussi jugé la Cour suprême, concluant « que la détention administrative, pendant la période définie, est nécessaire pour maintenir la sécurité de la région ».

Un exemple pour « ceux qui veulent résister »

Mais selon les soutiens de Salah Hamouri, c'est sa médiatisation qui pourrait expliquer son arrestation. L'avocat franco-palestinien a déjà été emprisonné entre 2005 et 2011 après avoir été reconnu coupable par un tribunal israélien du projet d'assassinat du rabbin Ovadia Yossef, fondateur du parti ultra-orthodoxe Shass, mort en 2013. À l'époque, sa libération, dans le cadre d'un échange de prisonniers, avait soulevé l'attention, en France notamment. « Ma libération sera le début de la lutte collective pour notre objectif commun, jusqu'à la liberté de notre peuple et le retour des réfugiés palestiniens », avait-il alors lancé devant son comité de soutien, selon l'AFP.

« On a beaucoup parlé de lui et il est devenu un exemple, estime Pierre-Nadir Doumandji, membre du Comité justice et paix en Palestine et au Proche-Orient. Son arrestation relève d'une politique punitive visant à dissuader tous ceux qui veulent résister. »

Pierre-Nadir Doumandji fait partie des dix signataires d'une lettre adressée au premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, demandant la libération de Salah Hamouri et dénonçant une « volonté de le faire partir de sa terre natale, la Palestine et Jérusalem ». « En échange de sa libération, nous proposons de le remplacer dans sa prison », s'engagent-ils.

**La Croix -Marianne Meunier,
le 2 juillet 2018**

https://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/Le-cas-dun-avocat-franco-palestinien-met-en-lumiere-la-pratique-de-la-detention-administrative-par-Israel-2018-07-02-1200951889?from_univers=la-croix

LA NOUVELLE LOI « SEMI FASCISTE » !

Israël est l'Etat des Israéliens et non des Juifs

Par Avraham BURG



DR

La levée de boucliers contre la nouvelle loi qui officialise Israël comme une nation pour le peuple juif, ne touche pas que les 1,8 millions d'Arabes israéliens, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou Druzes. Les voix discordantes se multiplient au sein même des Juifs israéliens. Uri Avnery qualifie la nouvelle loi de "semi-fasciste", tandis qu'Avraham Burg, l'ancien président du parlement israélien la conteste dans Haaretz.

Isrâël est l'Etat-nation des Israéliens. Il appartient à ceux qui paient leurs impôts, votent et sont élus ; à ceux qui y vivent, parlent la langue, ont des droits et font leur devoir ", écrit Avraham Burg dans le quotidien israélien *Haaretz*. (...)

Il n'appartient pas aux Juifs. Il n'existe aucun régime, aucun gouvernement, aucun Etat qui appartienne à des parties intéressées non citoyennes, loin du pays. Par contre le Judaïsme - peu importe sa définition - appartient exclusivement aux Juifs. On peut être israélien sans être juif et on peut être juif sans être israélien, mais on ne peut pas être israélien sans être citoyen de l'Etat. L'Etat prétend représenter tous les Juifs : voilà le problème. Si Israël est l'Etat des Juifs, il en résulte que tous ses conflits, qu'ils soient intérieurs ou étrangers, concernent automatiquement tous les Juifs du monde.

Ils sont à la merci de nos ennemis et ne sont pas protégés des sottises d'Israël, qui les mettent souvent en danger. Les Juifs ont été « conquis » par un pays qui n'est pas le leur. Ils ont donc de lourdes obligations sans véritables droits politiques. En réalité, Israël ne semble pas prêter attention à la majorité de ces Juifs, qui, dispersés, sont censés soutenir Israël et se taire - comme le font les Palestiniens.

Tout ceci repose sur une invention. Le manque de profondeur des législateurs, a mis au grand jour l'idée de

nation conçue par la droite, amalgame de cinq éléments : souveraineté, langue, religion, pouvoir et territoire. Pourtant, de l'Abraham biblique jusqu'au député du Likoud, Avi Dichter, personne ne nous a jamais décrits ainsi. Parfois nous étions religieux, mais ne possédions pas tout le territoire ; ou bien nous étions souverains sans pouvoir ; ou nous avions de l'autorité sans dominer l'ensemble de la Terre Promise. En outre, nous parlions une langue commune qui n'était pas l'hébreu.

Je regrette, mais la nouvelle loi ne m'identifie pas

Je n'appartiens pas à la nation qu'ils ont inventée et à laquelle je refuse d'appartenir. Donc, puisque cet Etat-nation n'est pas le mien, je me sens obligé d'exiger un changement dans la façon dont je suis enregistré dans le registre de la Population : « Juif » artificiel deviendrait « Israélien », comme il se doit. (NDLR : souligné par nous).

Je suis Juif parmi les Juifs mais ma judéité n'a rien à voir avec la génétique ou la nationalité : je ne dois rien à personne. Ma judéité signifie depuis toujours des valeurs partagées, accessibles à tous. C'est le contraire de l'ultranationalisme tel que la loi le décrit. C'est une civilisation basée sur la culture, les idées et les valeurs, qui se passe de pouvoir, de territoire et de contrainte pour survivre. La version actuelle de l'ultranationalisme populiste n'est pas le judaïsme, ne serait-ce

qu'en raison des cordes sociales nationalistes sur lesquelles il joue. À vous d'interpréter.

Si j'étais en politique à l'heure actuelle, je ferais de mon mieux pour persuader les députés *Meretz* et la *Liste unique* d'abandonner immédiatement la Knesset (NDLR : le parlement israélien). Zandberg et Ayman Odeh, levez-vous et agissez ! Faites preuve d'audace et laissez le parlement entre les mains des nationaux-socialistes. Qu'ils défendent eux-mêmes « la seule et unique démocratie du Moyen-Orient » ! Voyons comment ils vont faire.

Personnellement, je suis à la recherche d'un juriste qui puisse nous aider dans notre lutte à propos du sentiment d'appartenance à Israël, quelqu'un capable de me représenter, moi et d'autres comme moi, et d'exiger que soit changé l'enregistrement de mon identité telle qu'on le voit dans les archives secrètes de l'État, ou que soit abandonnée totalement la notion de cette nouvelle nationalité, celle-ci constituant une contradiction fondamentale avec nos identités juives et nos identités israéliennes. Qui va relever le défi ?

Haaretz, le Lundi 6 Août 2018
(Traduit par Chantal C. pour CAPJPO -EuroPalestine)

Source : [haaretz.com https://www.haaretz.com/opinion/premium-israel-is-the-nation-state-of-the-israelis-1.6338509](https://www.haaretz.com/opinion/premium-israel-is-the-nation-state-of-the-israelis-1.6338509)
<http://europalestine.com/spip.php?article14537>

La Knesset adopte une loi controversée définissant Israël comme Etat juif

Par Piotr SMOLAR ⁽¹⁾

Le texte voté dans la soirée du 18 juillet fait de Jérusalem la capitale « *complète et unifiée* » d'Israël et retire à l'arabe son statut de langue officielle au côté de l'hébreu. C'est un marqueur identitaire promu par la droite israélienne de longue date. Par 62 voix contre 55, les députés de la Knesset ont adopté une loi controversée définissant Israël comme « *foyer national du peuple juif* ».

Ce texte, prenant force de Loi fondamentale dans un pays sans Constitution, regroupe des éléments qui figuraient déjà dans la déclaration d'indépendance de 1948, dans d'autres lois ou bien ne faisant l'objet d'aucune contestation. Le texte passe en revue les attributs de souveraineté, comme le drapeau, l'hymne national, le calendrier juif.

Mais il comporte aussi des clauses plus sensibles. Il définit Jérusalem comme la capitale « *complète et unifiée* » d'Israël, alors que le statut de la ville ne devrait être tranché, selon le consensus international, qu'au terme de négociations de paix avec les Palestiniens. Il dégrade la langue arabe en ne lui accordant qu'un statut spécial, la seule langue d'Etat étant l'hébreu. Enfin, il accorde une « *valeur nationale* » au développement de communautés juives, que l'Etat devrait encourager.

Cette dernière mention a fait l'objet de négociations en début de semaine. Le premier ministre, Benyamin Netanyahu, et le ministre de l'éducation, Naftali Bennett, leader de la droite messianique, ont convenu d'abandonner la formule initiale, critiquée par les juristes, qui autorisait la formation de communautés exclusivement juives. Même le président, Réouven Rivlin, avait adressé une lettre aux députés pour s'émouvoir de cette initiative discriminatoire.

Cette loi est « la mort de la démocratie »,

s'est ému le député Ahmad Tibi, de la Liste arabe unie. Elle était débattue depuis sept ans, sous de nombreuses formes, par les députés. Elle avait même été le prétexte à l'implosion du

gouvernement fin 2014 et à la convocation d'élections anticipées par M. Netanyahu. Ses adversaires estiment que l'équilibre entre les principes démocratiques et la nature juive de l'Etat se trouve menacé. Ces derniers jours, les alertes sur ce front se sont multipliées à la Knesset, notamment au travers de deux autres textes.

Breaking the Silence

Le premier, voté le 16 juillet, est associé à une célèbre organisation non gouvernementale, Breaking the Silence. Composée de vétérans de l'armée, elle documente les crimes et les abus commis par les occupants de la Cisjordanie, ainsi que lors des guerres successives dans la bande de Gaza. La nouvelle loi stipule que dorénavant, les individus et les organisations qui promeuvent des poursuites judiciaires à l'étranger contre les soldats israéliens ne seront plus autorisés à intervenir dans les lycées. Le paradoxe est que *Breaking the Silence*, organisation honnie par la droite, n'a jamais milité pour que de hauts gradés ou de simples soldats soient traduits devant un tribunal international. L'ONG n'a fait que recueillir les témoignages, les recouper et essayer d'en extraire une cohérence en matière de règles d'engagement. Mais elle est devenue pour ses détracteurs le symbole d'une « *cinquième colonne* » fantasmée.

Au dernier moment de la discussion parlementaire, un amendement a été ajouté par le député du Likoud Amir Ohana. Il étend l'application de la loi aux individus et organisations appelant à « *des actes politiques contre l'Etat d'Israël* ». Les termes vagues de cette incrimination ouvrent la porte à une stigmatisation publique en fonction de critères purement partisans. « *Il s'agit d'un pic historique dans les atteintes à la liberté d'expression en Israël*, explique Michael Sfard, avocat de renom défendant la plupart des ONG mises en cause par la droite. *Il y a trois semaines, j'étais à Londres, où j'ai rencontré une vingtaine de députés de tous les partis. Est-ce que j'ai dénoncé la colonisation ? Absolument. Est-ce que cela signifie que je serai interdit d'intervenir dans les lycées ?* » L'avocat dit n'avoir « *aucun doute* »

sur l'extension future de cette loi au-delà du système scolaire.

L'amendement de dernière minute se veut une réponse à l'intervention devant le Conseil de sécurité des Nations unies (ONU), en octobre 2016, de Hagai El-Ad, directeur de l'ONG B'Tselem. Celui-ci avait alors dénoncé la poursuite de l'occupation, appelant le Conseil à agir. La coalition avait, dès lors, redoublé d'efforts pour mettre en cause les ONG dites de gauche. « *Les députés avancent avec de plus en plus de confiance contre les Palestiniens, mais aussi contre ceux, en Israël, qui s'opposent à cette injustice*, explique Hagai El-Ad. *Ils sont partis à la chasse aux traîtres.* »

La troisième loi votée à la Knesset concerne les recours en justice de Palestiniens, essentiellement de la zone C (60 % de la Cisjordanie), s'estimant atteints dans leurs droits par l'occupant israélien. Certains dénoncent l'expropriation de leurs terres par les colons ou la destruction de leur maison. D'autres contestent l'interdiction qui leur est opposée de voyager en sortant via Israël. Jusqu'à présent, ces Palestiniens saisissaient directement la Haute Cour de justice. Mais dorénavant, c'est un tribunal civil ordinaire qui examinera leurs plaintes en première instance. Pour les initiateurs du projet, c'est une façon d'offrir aux colons le même cadre juridique que les autres citoyens israéliens. L'autre justification est l'engorgement de la Haute Cour, qui doit gérer près de dix mille dossiers par an. **Derrière ces arguments apparaît en réalité une avancée importante vers l'annexion.** « *Il s'agit de normaliser la présence israélienne en Cisjordanie, pour en faire un simple district israélien* » explique Michael Sfard (NDLR : souligné par nous). Historiquement, c'est la loi militaire qui s'appliquait en Cisjordanie. Mais les députés de droite promeuvent différentes initiatives pour que toutes les lois votées à la Knesset s'appliquent aussi aux juifs vivant en Cisjordanie. Une façon d'étendre la souveraineté politique et juridique d'Israël.

(1) Article du correspondant du Monde à Jérusalem paru dans Le Monde du 19 juillet 2018

Israël a voulu bâtir un mur institutionnel

Interview de Shlomo SAND par Hassina MECHAÏ (*Extraits*)

L'historien israélien Shlomo Sand revient pour *Middle East Eye* sur l'adoption par Israël de la « loi sur l'État nation », qui fait glisser l'État israélien d'un État pour les juifs vers un État juif.

« **É**tat juif ». Dès les origines du sionisme, l'expression était ambiguë. En intitulant son livre *Der Judenstaat*, le fondateur du sionisme, Theodor Herzl, entendait-il « l'État des Juifs » ou « l'État juif » ? Un État qui pourrait devenir l'État de chaque juif du monde ou un État qui plongerait ses racines dans le judaïsme ? A cette question qui traverse toutes les institutions israéliennes, la loi fondamentale adoptée ce 19 juillet semble enfin répondre. Celle-ci entre dans la catégorie des lois fondamentales qui constituent le socle constitutionnel en Israël. **Désormais, l'État d'Israël est non seulement l'État des juifs, mais également un État juif.**

En dix points, cette loi dessine un régime politique où le caractère juif de l'État l'emporte désormais sur la démocratie. La loi énonce, entre autres, qu'Israël est la patrie historique du peuple juif, que la capitale d'Israël est le grand Jérusalem réunifié, que la langue officielle est l'hébreu et qu'Israël encouragera la colonisation juive.

Or, vivent en Israël environ 1,6 million de citoyens non juifs, arabes de nationalité et israéliens de citoyenneté, Israël distinguant en effet nationalité et citoyenneté. Si la déclaration d'indépendance israélienne de 1948 pose que l'État « assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe », c'est bien une vision ethniciste que vient entériner cette loi fondamentale. Le président Reuven Rivlin s'est d'ailleurs publiquement inquiété de cette nouvelle loi, tout comme les députés palestiniens arabes, qui y voient la juridicisation d'une citoyenneté de

seconde classe et une rupture d'égalité de jure et de facto. L'historien israélien Shlomo Sand, auteur notamment de *Comment le peuple juif fut inventé*, explique qu'il s'agit en réalité d'une continuité du sionisme.

Middle East Eye : Pourquoi cette loi fondamentale a-t-elle été adoptée maintenant ?

Shlomo Sand : Je dirais, plutôt que « maintenant », pourquoi à notre époque ? Ce n'est pas la date de 2018 qui compte, ni même les années antérieures. Il faut plutôt remonter aux cinquante dernières années. (NDLR : souligné par nous). Nous savons désormais qu'il n'y aura pas d'État palestinien dans les frontières de 1967. L'idée prévaut en Israël qu'il ne faut pas entrer dans un processus de compromis avec les Palestiniens. Cette idée est renforcée par le soutien inconditionnel de Donald Trump au gouvernement de Netanyahu.

Face à ce qui est perçu comme la vraie menace, la menace démographique que constituent les 5 millions de Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés et à Gaza, Israël a souhaité consolider constitutionnellement les bases juives de l'État.

D'un côté, Israël ne veut pas libérer et « se » libérer des territoires occupés. Il ne le veut pas et n'y est pas obligé. Mais il refuse d'accorder aux Palestiniens sous occupation la citoyenneté israélienne, car cela changerait complètement les rapports démographiques, donc politiques, en Israël.

Cette loi a été adoptée pour institutionnaliser la différence de fait qui existe entre Palestiniens et Israéliens, entre Arabes et juifs, surtout à cause de cette menace démographique. (NDLR : souligné par nous) La base de cette loi traduit, au fond, une fragilité de l'État d'Israël. D'abord parce que cet État n'est pas certain d'être juif. Selon moi, il n'y a pas de culture juive laïque, même s'il existe une culture israélienne. Pour se défendre de cette symbiose avec le

monde environnant, Israël a voulu bâtir un mur institutionnel qui est censé défendre l'identité juive.

MEE : Cette loi fondamentale entérine donc un état de fait ?

Il n'y pas de choses nouvelles dans cette loi. Ou presque. La seule chose innovante avait été le principe de « communautés juives », réservées aux juifs. Mais cette disposition a été abandonnée car le gouvernement israélien a compris qu'elle allait braquer de façon trop frontale l'Europe. Or, Israël a toujours besoin de l'Europe d'un point de vue économique.

L'esprit de cette loi est donc simplement la confirmation d'une réalité existante, sans grande nouveauté. Même si la loi a évidemment un ton déplaisant, elle entérine un état de fait. Par exemple, la langue arabe n'est plus considérée comme une langue officielle. Mais cette langue était dans les faits une langue discriminée. Jamais un député palestinien de citoyenneté israélienne n'a pu par exemple, à ma connaissance, s'exprimer en arabe au sein de la Knesset.

Cette loi s'inscrit donc dans la tradition sioniste, qui a toujours été ethnocentriste. Cette loi ne définit pas l'État comme une démocratie israélienne, où des Palestiniens seraient citoyens à part entière, avec une approche inclusive, mais comme un État juif. Cette loi suppose donc que cet État n'appartient pas à ses citoyens et que certains d'entre eux ne peuvent donc pas s'identifier avec lui. Or, un État est aussi un objet d'identité et d'identification. Avec cette loi, tout ce qui était déjà là en terme d'inégalité entre les citoyens devient clair et officiel. Un peu plus clair dirais-je. **Cet État appartient donc à tous les juifs du monde mais pas aux citoyens arabes.** (NDLR : souligné par nous)

MEE : Donc cette loi ne constitue pas une rupture avec l'idéologie sioniste qui a construit l'État d'Israël, mais demeure dans sa continuité ?

SS : Effectivement. En 1917, la déclaration de Balfour a permis la création d'un « foyer national juif ». À l'époque, se trouvaient en Palestine 700 000 Arabes et 70 000 juifs. La moitié de ces juifs étaient orthodoxes, donc antisionistes. Comment, à partir

de seulement 35 000 juifs sionistes, est-on parvenu à bâtir une société sioniste ? À partir d'une politique ethnocentriste de purification. Le projet sioniste ne supposait pas l'idée d'englober les indigènes. Toutes les colonies bâties à partir de 1917 étaient uniquement réservées aux juifs. Jamais aucun village, aucune ville n'a été construit pour faire vivre juifs et Arabes ensemble. Si le sionisme n'avait pas été ethnocentriste et purificateur, il n'y aurait pas eu la possibilité de créer une société israélienne. L'État ne pouvait qu'être raciste.

MEE : Est-ce que le terme d'ethno-démocratie pourrait qualifier l'État d'Israël ?

SS : Israël ne peut pas être une démocratie si on s'en tient à la définition du terme, c'est à dire un État qui appartient à ses citoyens. En revanche, on peut dire qu'Israël est un pays relativement libéral. Il y a une pluralité politique, des droits civiques aussi, la liberté d'expression puisque, moi-même, avec mes positions, j'ai pu travailler pendant plus de 32 ans à l'Université de Tel Aviv. Cela montre que ce n'est pas un régime dictatorial, tyrannique ou fasciste.

Israël compte 21 % de citoyens israéliens palestiniens. Ils ont des droits politiques, ils peuvent voter. Mais ils sont mécontents de cette loi. Forcément, puisque l'État se définit face à eux comme un État juif. Israël est une ethnocratie libérale, pas une démocratie. (...)

Publié le 1^{er} août 2018 dans la version française du Middle East Eye

Voir l'article complet sur : <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/interview-shlomo-sand-isra-el-voulu-b-tir-un-mur-institutionnel-1023999478>

Des dizaines de milliers d'Arabes israéliens manifestent contre une loi controversée

Par AFP

Pour les minorités druze et arabe, la loi définissant Israël comme l'« Etat-nation du peuple juif » fait d'eux des citoyens de seconde zone.

Ils étaient des dizaines de milliers le 11 août dans les rues de Tel-Aviv. La télévision publique israélienne parle de 30 000 personnes. Ce rassemblement a eu lieu à l'initiative d'organisations représentant la minorité arabe israélienne, qui constitue 17,5 % de la population et qui s'oppose à une loi controversée définissant Israël comme l'« Etat-nation du peuple juif ». La semaine dernière, une énorme manifestation avait réuni des Druzes, une autre minorité, opposée elle aussi à cette loi.

Les Arabes israéliens sont les descendants des Palestiniens restés sur leurs terres après la création de l'Etat d'Israël en 1948. Pour les minorités druze et arabe, la loi fait d'eux des citoyens de seconde zone. Des juifs israéliens se sont joints aux manifestants qui ont crié en hébreu et en arabe « égalité, égalité ! », « on ne se taira pas, l'Apartheid ne passera pas ! », tout en traitant le Premier ministre Benjamin Nétanyahou de « fasciste ».

La loi votée par le Parlement le 19 juillet avec le soutien de Netanyahou confère aux juifs le droit « unique » à l'autodétermination en Israël et proclame que l'hébreu est la seule langue officielle d'Israël,

l'arabe n'ayant qu'un statut « spécial » qui n'a pas été défini. Aucun article ne mentionne l'égalité entre les citoyens ou le caractère démocratique du pays, faisant craindre que le caractère juif d'Israël ne prime sur les autres principes.

Ce texte inquiète d'autant plus les minorités que le document fait partie des lois fondamentales qui font office de Constitution, inexistante en Israël. Cinq appels ont été déposés contre la loi devant la Cour suprême. Benjamin Netanyahou a affirmé dimanche qu'il n'avait pas l'intention d'amender la loi en expliquant que « sans ce texte, il sera impossible de garantir pendant des générations l'avenir d'Israël en tant qu'Etat national juif ».

Une loi qui « nie l'égalité entre les gens »

« Il faut garantir l'égalité de tous les citoyens dans ce pays », a déclaré Yael Valia, une manifestante de 45 ans qui travaille dans une start-up, brandissant le drapeau israélien. A côté d'elle a défilé Watan Dahleh, une psychologue arabe israélienne qui porte sur son dos un de ses deux enfants et en tenant l'autre par la main. Elle dit avoir tenu à participer avec ses enfants « car

il s'agit de leur avenir qui est en jeu ». Pour elle aussi, la loi doit être annulée car elle « nie l'égalité entre les gens ».

Des druzes, une minorité arabo-phonique de 130 000 personnes, qui effectuent leur service militaire, contrairement aux Arabes israéliens, ont également défilé parmi les manifestants. Après s'être rassemblés sur la place Yitzhak Rabin, les manifestants se sont rendus sur l'esplanade du musée d'Art de Tel-Aviv. « Il s'agit d'une loi raciste qui rappelle l'Apartheid en Afrique du Sud », a déclaré Mohammad Barake, qui préside le haut comité de suivi des Arabes israéliens. Cette organisation a présenté un des cinq appels contre cette loi devant la Cour suprême. Eva Ilouz, une philosophe israélienne d'origine française a affirmé qu'elle n'était pas venue s'établir en Israël « pour bénéficier de privilèges en tant que juive ». Amos Shoken, le patron du quotidien d'opposition israélienne *Haaretz*, présent à la manifestation, a appelé les Arabes israéliens « à ne pas désespérer pour ne pas faire de cadeau à la droite extrémiste » et à « continuer à se mobiliser contre un texte qui légalise la discrimination ».

Benjamin Netanyahou a publié le même soir une vidéo sur son compte Twitter où l'on voit des manifestants agiter des drapeaux palestiniens et ajouté dans un texte que « ces images constituaient la meilleure preuve de la nécessité de cette loi ».

Aujourd'hui, j'ai honte d'être israélien !

Par Daniel BARENBOIM

Les pères fondateurs de l'Etat d'Israël considéraient le principe d'égalité et la quête de la paix comme le socle de la société qu'ils étaient en train de construire. Qu'était-il arrivé ?



DR

En 2004, j'ai prononcé, devant la Knesset, un discours traitant de la Déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël. J'ai dit que je voyais ce texte comme « *une source d'inspiration pour croire en des idéaux qui nous ont transformés, nous les juifs, en Israéliens.* »

Puis, j'ai ajouté : « *Ce document remarquable exprime un engagement : l'Etat d'Israël se consacrera au développement de ce pays au profit de toute sa population. Il sera fondé sur les principes de liberté, de justice et de paix, guidé par les conceptions des prophètes d'Israël. Il accordera à tous ses citoyens une égalité pleine et entière ainsi que la plénitude des droits sociaux et politiques et cela sans tenir compte des différences de foi religieuse, de race ou de sexe. Il assurera la liberté de religion, de conscience, de langue, d'éducation et de culture.* »

Les pères fondateurs de l'Etat d'Israël qui ont signé la Déclaration considéraient le principe d'égalité comme le socle de la société qu'ils étaient en train de construire. Ils se sont en outre engagés, et nous avec eux, « *à réaliser la paix et à construire de bonnes relations avec tous les Etats et les peuples voisins.* »

70 ans plus tard, le gouvernement israélien vient juste de faire voter une nouvelle loi qui substitue, aux principes d'égalité et aux valeurs universelles, le nationalisme et le racisme. (NDLR : souligné par nous)

Ce qui me remplit d'un profond chagrin, c'est de me voir dans l'obligation aujourd'hui de poser les mêmes questions que j'avais formulées il y a 14 ans en m'adressant à la Knesset : pouvons-nous ignorer l'in-

tolérable fossé entre ce que promettait la Déclaration d'Indépendance et ce qui a été réalisé ? Pouvons-nous ignorer le fossé entre l'idée et les réalités d'Israël ?

L'occupation et la domination exercées sur un autre peuple s'inscrivent-elles dans la Déclaration d'Indépendance ? Y a-t-il un sens à l'indépendance de l'un au détriment des droits fondamentaux de l'autre ?

Le peuple juif, dont l'histoire a connu souffrance continue et persécution implacable, peut-il se permettre d'être insensible aux droits et à la souffrance d'un peuple voisin ?

L'Etat d'Israël peut-il s'autoriser le rêve irréalisable d'une fin idéologique au conflit au lieu de chercher une fin pragmatique et humanitaire enracinée dans la justice sociale ?

En dépit de toutes les difficultés objectives et subjectives, 14 ans plus tard, je crois encore que l'avenir d'Israël et sa place dans la famille des

nations éclairées dépendront de notre aptitude à réaliser la promesse des pères fondateurs comme ils l'ont solennellement inscrit dans la Déclaration d'Indépendance.

Cependant, rien n'a véritablement changé depuis 2004

Au contraire, nous avons maintenant une loi qui confère à la population arabe le statut de citoyens de deuxième classe. **On est donc face à une forme particulièrement claire d'apartheid.** (NDLR : souligné par nous)

Je ne pense pas que le peuple juif a survécu, vingt siècles durant, à des persécutions et des cruautés sans fin, pour maintenant opprimer et infliger de la cruauté à d'autres. Cette loi fait exactement cela !

C'est pourquoi, aujourd'hui, je suis honteux d'être un Israélien.

(1) pour Haaretz - Traduction MLB pour l'AURDIP

<https://www.aurdip.org/daniel-barenboim-aujourd-hui-j-ai.html>

(1) : Daniel Barenboim est le directeur musical de la Scala de Milan, de l'Opéra de Berlin ainsi que de la Staatskapelle de la capitale allemande. Avec feu Edward Saïd, il a cofondé l'orchestre Ouest-Est Divan. Cette formation regroupe de jeunes musiciens palestiniens et israéliens. Elle est basée à Séville.

PÉTITION DES INTELLECTUELS ISRAÉLIENS contre les lois sur l'Etat-nation et sur la GPA

Chers Monsieur le Premier Ministre et Chers Députés
(Déclaration Publique)

Nous - écrivains, scénaristes, dramaturges, universitaires et membres de la communauté des arts et des lettres d'Israël - souhaitons vous exprimer notre très grand choc et notre consternation, suite aux récentes lois adoptées sous votre direction par la Knesset israélienne, d'abord et avant tout la Loi sur l'Etat-Nation et la Loi sur la Gestation Pour Autrui.

Selon une loi récemment adoptée par la Knesset et intitulée « *Israël : la Nation-Etat du Peuple Juif* », Israël est maintenant défini comme nation-Etat des seuls Juifs. Celle-ci est une Loi Fondamentale, de statut quasi constitutionnel, qui autorise de façon explicite la discrimination raciale et religieuse, qui abroge le statut de langue officielle de la langue arabe en même temps que l'hébreu, qui ne mentionne pas la démocratie comme principe de base du régime, et qui ne mentionne pas l'égalité comme valeur fondamentale. **En tant que telle,**

cette Loi Fondamentale est non démocratique et est contraire à la définition de l'Etat d'Israël comme état démocratique ; de plus, elle contredit la Déclaration d'Indépendance, sur la base de laquelle Israël été fondé. Ce sont deux choses qu'aucune Knesset n'a le droit de faire. (NDLR : souligné par nous)

La Knesset a aussi amendé la Loi sur la Gestation pour Autrui, par l'extension de la liste des personnes qui sont éligibles pour bénéficier des services d'une mère-porteuse, en incluant les femmes seules ayant un problème médical les empêchant d'avoir un enfant, mais en excluant les hommes seuls et les couples homosexuels.

Ces deux lois excluent les Arabes chrétiens et musulmans (y compris les Bédouins), les Druzes et les Circassiens, et violent le droit de la communauté des LGBTQ à la parentalité. Elle font partie d'une longue liste de mesures adoptées par les divers gouvernements de l'Etat d'Israël que vous avez dirigés, de 1996 à 1999 et de 2009 à aujourd'hui, et qui ont injustement pénalisé les secteurs les plus exclus et les plus désavantagés de la société à la fois juive et israélienne, notamment le Judaïsme Réformé et Conservateur, les Arabes (y compris les Bédouins), les minorités druze et circassienne, les personnes malades ou âgées, les survivants de l'Holocauste et les personnes handicapées, les

femmes seules, les Juifs éthiopiens et beaucoup d'autres.

En fonction pendant ces années, vous et les gouvernements successifs avez, avec persévérance, sapé les fondements de notre pays juif et démocratique. Vous avez détérioré les relations entre Israël et la communauté juive des Etats-Unis ; vous avez condamné d'importantes populations à la pauvreté et à la souffrance permanentes, et vous avez, sciemment et délibérément, détérioré le système israélien d'éducation, de relations publiques, de culture et d'économie, de défense et d'aide sociale.

En agissant ainsi, vous avez causé un grave préjudice à la société israélienne. Mais l'atteinte la plus grave a affecté les valeurs d'égalité et de responsabilité mutuelle, sur lesquelles la société israélienne est fondée et desquelles elle tire sa force.

Nous exigeons que vous abrogiez immédiatement la Loi sur la Nation-Etat, qui a provoqué une cassure entre la société israélienne et la communauté juive des Etats-Unis, instaure une discrimination à l'encontre des Arabes (y compris les Bédouins), des Druzes et des Circassiens, et provoque le détérioration de la coexistence de la majorité juive d'Israël avec ses minorités. De plus, nous exigeons que vous répondiez immédiatement à la demande

d'égalité pour le compte des membres de la communauté des LGBTQ. Il est impensable que l'Etat d'Israël s'interpose entre une personne et le désir naturel de cette personne de devenir parent et de créer une famille.

Les crimes et délits dûment définis en tant que tels par la loi relèvent de la compétence d'un tribunal. D'autre part, les fautes qui sont de façon infamante inscrites dans la loi elle-même par les législateurs élus - fautes qui ébranlent les fondements de l'existence du peuple juif et de sa patrie - doivent être jugées par les intellectuels et par le Tribunal de l'histoire.

S'il vous plaît empêchez votre gouvernement et les membres de votre coalition d'accabler les minorités qui forment la mosaïque pleine de couleurs qui constitue la société israélienne et qui contribue à garantir son existence. Faites-le maintenant !

En foi de quoi nous avons apposé notre signature (par ordre alphabétique dans le document pdf en anglais)

Traduit de l'anglais par Yves JARDIN, membre du GT de l'AFPS sur les prisonniers

<https://www.france-palestine.org/Petition-des-intellectuels-israeliens-contre-les-lois-sur-l-Etat-nation-et-surArticle-et-liste-des-signataires-sur-haaretz.com/opinion/premium-the-left-should-blame-itself-1.6388751>

Israël, l'Etat-nation du peuple juif ?

Article d'Hervé de CHARETTE (1) publié par *Libération* le jeudi 2 août 2018

La proclamation de Benyamin Netanyahu, ratifiée le 19 juillet par la Knesset et selon laquelle Israël est l'Etat-nation du peuple juif, ne fait que compliquer un peu plus le problème palestinien.

Qu'on le veuille ou non, Benyamin Netanyahu aura marqué de son empreinte l'histoire d'Israël d'une façon décisive. L'homme n'attire pas la sympathie. Même en Israël, sa popularité est incertaine. Mais il dégage une impression de puissance qui force l'admiration.

En face de lui, les Palestiniens sont défaits, entre le régime vieillissant et corrompu de Mahmoud Abbas et la violence

sans stratégie du Hamas. Quant au monde arabe, il détourne son regard et laisse faire. Il a d'autres soucis, en Syrie, en Irak, au Yémen, en



Photo publiée dans *Le Figaro* du 8/12/2009

Libye, mais surtout avec l'Iran qui avance ses pions de façon menaçante.

Benyamin Netanyahu peut donc faire son marché sans être dérangé et profiter tout à loisir de la présence de Donald Trump à la Maison Blanche. Il a donc convaincu, sans peine, les Américains de transférer le siège de leur ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem, foulant au pied les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international. Après quelques hauts cris plutôt convenus, la communauté internationale s'est résignée sans trop de peine au fait accompli.

La nouvelle proclamation de Netanyahu, ratifiée par la Knesset, selon laquelle « Israël est l'Etat-nation du peuple juif » provoquera les mêmes réactions internationales : un peu d'indignation, beaucoup d'indifférence. Tous les juifs du

monde sont peut-être peu ou prou d'accord avec cette définition d'Israël, laquelle se rattache d'ailleurs directement à la déclaration Balfour d'il y a cent ans. Oui, bien sûr, conformément à ce qui avait été promis par lord Balfour en 1917, l'Etat d'Israël a été créé après la Seconde Guerre mondiale pour donner aux Juifs une terre et un Etat où vivre enfin en sécurité après le martyre de la Shoah. Il n'y a rien à dire à cela.

Le problème palestinien demeure cependant

Et cette déclaration ne fait que le compliquer un peu plus. Chaque jour qui passe rend de plus en plus improbable et irréaliste l'idée qu'un Etat palestinien puisse voir le jour à côté d'Israël. C'est pourquoi un nombre croissant d'observateurs suggérait qu'Israël devienne l'Etat de toute la Palestine, incluant ensemble les Juifs et les Palestiniens dans une citoyenneté commune. Benjamin Netanyahu vient de fermer cette porte à peine entrouverte. Il l'a fait à sa manière, toute en brutalité, en la claquant au nez des Palestiniens auxquels il signifie qu'il n'y aura jamais de place en Israël pour une citoyenneté palestinienne, ni pour ceux qui vivent en Cisjordanie, à Jérusalem ou à Gaza, ni pour les Palestiniens condamnés à croupir à perpétuité dans les camps de réfugiés du Liban, de Jordanie ou d'ailleurs.

Logiquement la prochaine étape, ce sera l'annexion de la Cisjordanie. Mais rien ne presse. Il faut que la décomposition des institutions palestiniennes se poursuive et aille à son terme. Il faut que la jeunesse palestinienne comprenne, ce qu'elle fait de mieux en mieux, qu'il n'y a pas d'avenir pour elle sur place et qu'elle doit s'en aller. Telle est la dure loi de Netanyahu !

Le jour viendra, je le crois, où la communauté internationale se reprochera amèrement d'avoir fermé les yeux, sans être capable de faire autre chose que de substituer à l'injuste exil du peuple juif l'exil injuste du peuple palestinien. Ce jour viendra dans dix ans, dans cent ans, lorsque, du fond de leur exil, abandonnés de tous, des Palestiniens relèveront la tête et reprendront la plainte du Juif-Errant : « L'an prochain à Jérusalem ! » (NDLR : souligné par nous)

(1) Hervé de Charrette est ancien ministre français des Affaires étrangères

http://www.liberation.fr/debats/2018/07/31/Israël-l-etat-nation-du-peuple-juif_1669995

Mobilisation exceptionnelle de la communauté druze contre une loi définissant Israël



Une foule immense de Druzes israéliens et leurs sympathisants a manifesté samedi à Tel-Aviv contre une nouvelle loi controversée qui, disent-ils, fait d'eux des citoyens de seconde classe. Selon les médias israéliens, quelque 50 000 personnes ont pris part à la manifestation.

Cette loi, qui définit Israël comme l'« *Etat-nation du peuple juif* » et est accusée de porter atteinte aux droits des minorités, a été votée le 19 juillet avec le soutien du premier ministre Benjamin Netanyahu. La minorité druze (130 000 personnes vivant principalement dans le nord d'Israël) a protesté contre cette loi et demandé à la Cour suprême de statuer sur ce texte législatif.

Les Druzes sont pourtant relativement bien intégrés dans la société israélienne. Arabophones et professant une foi issue d'un islam très hétérodoxe, ils effectuent leur service militaire obligatoire et servent dans l'armée israélienne, contrairement aux Arabes israéliens.

Arborant des drapeaux druzes et israéliens, les protestataires ont défilé dans le centre de Tel-Aviv, en réclamant l'« *égalité* ». « *Malgré notre loyauté illimitée à l'Etat, celui-ci ne nous considère pas comme des citoyens égaux* », a affirmé le chef spirituel de la communauté druze, cheikh Mouafak Tarif dans un discours.

Un texte « *raciste* » selon les députés arabes

La loi déclare que l'établissement de « *localités juives relève de l'intérêt national* », confère aux juifs le droit « *unique* » à l'autodétermination en Israël et proclame que l'hébreu est la seule langue officielle d'Israël alors que l'arabe n'aura qu'un statut « *spécial* » qui n'a pas été défini.

Le Parlement israélien a été convoqué le 8 août pour une séance extraordinaire sur cette loi, à la demande de 52 députés d'opposition (sur un total de 120), selon lesquels les débats seront centrés sur « *les atteintes aux valeurs d'égalité et de démocratie* » (NDLR : sana résultat).

Cette loi fait partie des lois fondamentales qui font office de Constitution

en Israël. Avi Dichter, rapporteur de la loi et député du Likoud, le parti de droite de M. Netanyahou, a exclu tout changement de ce texte dénoncé comme « raciste » par les députés arabes d'opposition.

Les Arabes israéliens, qui représentent 17,5 % de la population, sont les descendants des Palestiniens restés sur leurs terres à la création d'Israël en 1948. Ils se disent victimes de discriminations.

Le Monde ldu 5 août 2018

https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/08/05/rare-manifestation-de-la-communauté-druze-contre-une-loi-controversee-definissant-israel_5339468_3218.html

La gauche israélienne n'a qu'elle-même à blâmer

Il faut imiter Emile Zola, Jean Jaurès et Georges Clemenceau, sans qui Dreyfus aurait pourri au loin sur l'Île du Diable sous les acclamations de la grande majorité de la France

Par Zeev STERNHELL



DR

Pendant des années, un processus lent s'est déroulé juste sous nos yeux : l'érosion d'une démocratie libérale, ouverte et pluraliste, qui est la seule véritable démocratie. Dans toutes ses autres variantes – avant tout la « démocratie non libérale » ethnique, xénophobe, teintée d'antisémitisme de Viktor Orban, héros de la droite israélienne – le but est d'éliminer les droits de l'Homme et de faire de la discrimination et de l'inégalité la norme.

Ne nous y trompons pas, la loi sur l'État-nation est une étape sur cette route, mais ce n'est pas la dernière étape. La déclaration qui prétend qu'elle ne comporte rien de nouveau, rien qui n'existât avant dans la législation ou en termes concrets et que donc cela n'a pas d'importance, est une absurdité. Ce qui était à peine tolérable, même considéré comme une erreur qui nécessitait un changement, est devenu la norme.

Mais pour que le changement soit complet, il doit passer le test de la Haute Cour de Justice. C'est pourquoi l'aile droite s'est rapprochée de la démocratie libérale par les deux bouts : à la fois la législation et un changement dramatique dans le rôle de la Cour Suprême en tant qu'autorité de contrôle et d'équilibrage. Les deux

mouvements se poursuivent au grand jour, brutalement et sans vergogne.

L'annonce de la ministre de la Justice Ayelet Shaked comme quoi, jusqu'à ce que le Prof. Alex Stein soit assigné à la Cour Suprême, aucun autre magistrat ne serait nommé, et que le Comité de Sélection des Juges serait paralysé, était tout à fait sincère. Tout ce dont nous avons besoin, c'était de nous dresser courageusement et fermement contre elle, mais pour cela, les membres du comité avaient désespérément besoin du soutien de leurs anciens collègues.

Attente en vain

Magistrats et anciens magistrats, y compris cinq anciens présidents de la Cour Suprême, ne se sont pas présentés au combat. Au lieu d'exercer leur autorité professionnelle et leur prestige personnel pour éviter la honte de l'embauche d'un avocat issu d'une école de droit américaine de troisième niveau, pour qui Israël n'est qu'un tremplin entre la Russie et l'Amérique, ils laissent la présidente de la Cour Suprême Esther Hayut passer un accord avec Shaked. C'est quelque chose d'absolument inapproprié du point de vue de Hayut et de destructeur du point de vue des normes de gouvernance d'Israël. Je n'ai pas de plainte à adresser aux diri-

geants de l'aile droite d'Israël, le premier ministre Benjamin Netanyahu inclus. C'est la raison pour laquelle ils sont dans la politique. C'est ce qu'ils pensent et veulent. Dans le vocabulaire européen, ils sont l'extrême droite, qui n'hésite pas à décréter des lois qui permettent la discrimination en se fondant sur l'ethnicité et la nationalité.

Dans le vocabulaire américain, ils sont l'« alt-right » (extrême droite des suprémacistes blancs). Si l'alt-right avait été au pouvoir dans les années 1960, les Afro-Américains n'auraient pas obtenu l'égalité des droits. Et aujourd'hui, si ce n'était le combat déterminé du camp libéral, les événements de Charlottesville se seraient répétés.

La politique de la droite, comme en Allemagne et en Italie dans les années 1930, en France en 1940 – culminant avec les lois anti-juives – et en Pologne et en Hongrie aujourd'hui, est une politique fondée sur rien d'autre que la haine, l'hostilité, la confrontation et l'incitation. C'est la même politique que celle qui a presque détruit les Juifs d'Europe. Comme tous les démagogues depuis l'affaire Dreyfus, comme ceux qui voulaient enterrer la liberté au 20^{ème} siècle, notre aile droite continue à combattre l'ennemi de l'intérieur qui, pour sa part, se battait dès avant pour la vérité et la justice, sans avoir peur du régime.

Dans notre cas, l'ennemi ce sont les « élites libérales », la gauche, les associations de défense des droits de l'Homme comme le *New Israel Fund* (pour la démocratie libérale en Israël) et *Breaking the Silence* (Briser le silence). Ne l'oublions pas, sans l'ennemi de l'intérieur de l'époque, les élites méprisées « cosmopolites » et « sans racines » telles que le romancier Emile Zola, le dirigeant socialiste Jean Jaurès et le rédacteur en chef libéral Georges Clemenceau, Dreyfus aurait pourri au loin sur l'Île du Diable sous les acclamations de la grande majorité de la France.

Si après la promulgation de la loi sur l'État-nation, la capitulation en faveur de l'aile droite et du Service de Sécurité du Shin Bet prend nos vies en charge, la gauche n'aura personne d'autre à blâmer qu'elle-même.

Article original en anglais paru dans Haaretz, le 17 août 2018 - Traduction : J. Ch. pour l'UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article6606>
<http://www.ujfp.org/spip.php?article6606>
<http://www.ujfp.org/spip.php?article6606>



La campagne BDS en France et dans le monde

La campagne "*Boycott, Désinvestissement, Sanctions*" trouve son origine dans l'appel lancé, le 9 juillet 2005, aux sociétés civiles internationales et aux gens de conscience du monde entier, par 172 partis, organisations et syndicats, représentant la société civile palestinienne, en vue d'imposer de larges boycotts à Israël, et des retraits d'investissement.

Elle a essentiellement pour but de faire respecter par Israël le droit international, superbement ignoré par l'Etat hébreu depuis sa proclamation par David Ben Gourion, le 14 mai 1948.

Cet appel énonce les trois exigences indissociables du peuple palestinien :

- 1/ *Fin de l'occupation de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem-Est, Bande de Gaza) et de la colonisation de toutes les terres.*
- 2/ *Egalité absolue des droits accordés aux Juifs et aux Palestiniens d'Israël, dont la nationalité.*
- 3/ *Droit des réfugiés au retour et à l'indemnisation, comme stipulé par la résolution 194 de l'ONU, du 11 décembre 1948.*

LES RÉUSSITES DE BDS

par Gidéon LÉVY

Mieux que les réussites du boycott économique, académique et culturel, BDS a réussi à saper l'acquis le plus important de la diplomatie publique israélienne : l'image libérale et démocratique d'Israël dans le monde.

Gilad Erdan fait partie des belles histoires du mouvement de boycott, désinvestissement et sanctions, de même que le ministère des Affaires Stratégiques qu'il dirige. De même que la loi anti-boycott. Tout militant des droits de l'Homme expulsé d'Israël, ou interrogé à l'aéroport international Ben Gurion, est une belle histoire de BDS. La lettre de l'Union Européenne de Radio-Télévision est une autre réussite du mouvement mondial pour boycotter Israël.

Plus que Lana Del Rey annulant sa visite, plus que SodaStream déménageant son usine de Cisjordanie jusqu'au Negev et plus que les réalisations du boycott économique, académique et culturel, BDS a réussi dans un domaine différent, sans effort et peut-être sans le vouloir. Il a sapé l'acquis le plus important de la diplomatie publique israélienne : l'image

démocratique et libérale d'Israël dans le monde. C'est l'Union Européenne de Radio-Télévision, entre autres choses, organisation non politique, qui a le mieux décrit l'étendue des dommages pour Israël. L'organisation a comparé Israël à l'Ukraine et à l'Azerbaïdjan pour les conditions mises en place pour que ces pays accueillent le Concours de Chansons de l'Eurovision. L'Ukraine et l'Azerbaïdjan, que personne ne considère sérieusement comme des démocraties, dans le même sac qu'Israël. Voilà comment les organisateurs de l'Eurovision voient Israël.

Le concours de chansons s'est tenu deux fois auparavant à Jérusalem, et personne n'avait pensé à y mettre des conditions pour garantir les libertés civiques des participants. Maintenant, on est obligé de garantir, à l'avance et par écrit, ce qui va de soi dans une démocratie : la liberté d'entrer dans le

pays et la liberté de circuler pour qui-conque vient participer à la compétition. En Israël, comme en Ukraine et en Azerbaïdjan, cela ne va plus de soi.

13 ans après sa création, le mouvement BDS ne pouvait rêver d'un plus grand triomphe

Le principal crédit, bien sûr, en revient au gouvernement israélien qui, en déclarant la guerre à BDS, a été d'une grande aide pour le mouvement. Avec un commandant comme Erdan, qui est indigné devant l'ingérence dans les « lois d'un Etat démocratique » et ne comprend pas à quel point ses mots sont grotesques, et avec un ministère qui n'est rien d'autre qu'une police internationale de la pensée, le gouvernement dit au monde : Israël n'est pas ce que vous imaginiez. Avez vous pensé pendant des années qu'Israël était une démocratie libérale ? Avez vous fermé les yeux sur ce qui se passait dans son arrière-cour ? Avez vous pensé que l'occupation n'était pas liée à l'Etat, qu'elle pouvait être maintenue dans une démocratie, et qu'elle disparaîtrait momentanément ? Qu'au moins l'Israël souverain fait partie de l'Occident ? Eh bien, vous vous trompiez.

Le gouvernement a arraché son masque

Non seulement BDS, mais tous ceux qui défendent les droits de l'Homme devraient lui en être reconnaissants. La guerre contre BDS, mouvement de protestation légitime et non violent, a entraîné Israël sur un nouveau territoire. Omar Barghouti et ses collègues peuvent se frotter les mains tous ensemble de satisfaction et d'orgueil. Ils ont commencé à démanteler de l'intérieur aussi le régime d'Israël. Aucun gouvernement n'a un ministère des Affaires Stratégiques qui espionne ceux qui critiquent l'Etat et

son gouvernement dans le monde entier et dresse des listes noires de personnes qui sont interdites d'entrer dans le pays à cause de leur vision du monde ou de leurs activités politiques.

Aucune démocratie ne demande à ses invités leurs opinions à ses frontières comme condition pour leur entrée. Aucune démocratie n'explore les ordinateurs de ses visiteurs et leur style de vie quand ils arrivent et quand ils s'en vont. Peut-être l'Ukraine et l'Azerbaïdjan le font-ils, la Turquie et la Russie aussi.

On aurait pu, on aurait dû, en discuter préalablement et aussi qu'Israël ne méritait pas d'être vu comme une démocratie, à cause de l'occupation. Mais maintenant, Israël a dépassé la ligne. Il n'a pas effacé seulement la Ligne Verte, il a entamé le travail d'annexion, y compris un mouvement progressif du régime vers l'ouest en Cisjordanie. Le fossé entre les deux régimes, dans les territoires occupés et en Israël, est encore énorme, mais les lois votées ces dernières années l'ont rétréci.

La chic vitrine de l'État, avec ses néons brillants et son cellophane ruflant de liberté et d'égalité ; de députés et de pharmaciens arabes ; ouverte aux homosexuels, avec une vibrante vie nocturne et tous ses autres aspects brillants, commence à craquer. Les organisateurs de l'Eurovision le reconnaissent. (NDLR : souligné par nous)

Haaretz - 8 septembre
Traduction J.Ch. pour l'AURDIP

Lien vers le texte original (anglais) de l'article : <https://www.haaretz.com/opinion/premium-bds-success-stories-1.6455621> et <http://www.aurdip.org/les-reussites-de-bds.html>

Dans le contexte actuel d'une montée du soutien à BDS, la ville espagnole d'Oviedo annule l'invitation faite au ballet Netanya Kibbutz Orchestra

La décision du conseil municipal d'Oviedo fait écho à des appels croissants au boycott d'Israël dans le but d'imposer un embargo militaire total. La ville espagnole d'Oviedo a retiré son invitation à l'orchestre et corps de ballet israélien en précisant que les organisations israéliennes ne sont pas les bienvenues dans ses murs, cela constitue une victoire supplémentaire pour le mouvement pro-palestinien BDS.

Les représentations de l'orchestre et du corps de ballet étaient programmées cet automne au programme culturel de la ville, un site israélien d'informations a annoncé leur annulation pour des raisons politiques.

La ville de Valence a adopté une motion proposée par le parti Podemos qui déclare la ville « zone libre d'apartheid israélien ». C'est à ce jour la plus grande ville au monde à l'avoir fait.

Avant cela, le conseil municipal de Barcelone avait appelé à un embargo total sur les armes israéliennes et réclamé à l'Etat espagnol d'y souscrire. Les villes catalanes de Terrassa et Badalona se sont également jointes à cet appel et ont demandé à l'Espagne et aux autres gouvernements européens de cesser de vendre des armes à Israël.

Néanmoins, ces victoires récentes de BDS pourraient être annulées par les tribunaux espagnols qui ont déjà annulé 16 décisions de boycott votées au niveau municipal après des poursuites engagées par des groupes sionistes en Espagne.

Israël est définie comme un Etat d'apartheid pour la politique qu'il

mène à l'encontre des Palestiniens qu'ils vivent en Israël ou en Cisjordanie occupée. Un exemple couramment cité est, que les Palestiniens qui vivent en Cisjordanie sont soumis à la loi militaire, tandis que les colons juifs qui vivent dans les colonies illégales de Cisjordanie sont soumis à la loi civile.

En 2017, un rapport de la commission économique et sociale pour le Moyen-Orient de l'ONU (ESCWA) a conclu que de toute évidence... Israël est coupable du crime d'apartheid ». Peu de temps après, Rima Khalaf, qui était à la tête de l'ESCWA a démissionné après avoir subi des pressions pour retirer ce rapport.

A la suite de l'assassinat par Israël de plus de 120 Palestiniens qui mani-

festaient à Gaza pour réclamer leur droit au retour en tant que réfugiés, des villes en Europe y compris Barcelone, Dublin et Bologne ont rejoint la campagne BDS et les appels à un embargo sur les armes.

L'occupation israélienne a du faire face à une montée de la pression internationale dont le mouvement BDS est à l'origine. En l'espace de moins d'un mois, Shakira a annulé son concert à Tel-Aviv, l'Argentine a annulé son match de football amical en Israël, beaucoup d'artistes connus internationalement ainsi que des réalisateurs de cinéma se sont retirés du festival LGBT de Tel Aviv et de la saison France-Israël de Paris.

Source Telesur - Traduction de Dominique Vincent-Séraphin

30 organisations juives mondiales approuvent le mouvement Boycott, Désinvestissement, Sanctions

Par cette lettre (NDLR : en date du 18 juillet 2018) nous joignant à de multiples organismes internationaux de lutte pour la justice sociale, nous dénonçons la prise pour cible systématique des organisations qui défendent les droits des Palestiniens, et particulièrement le mouvement non violent de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS). Sous couvert d'accusations cyniques et erronées

d'antisémitisme, ces attaques confondent dangereusement le racisme anti-Juif avec l'opposition aux politiques d'Israël et à son système d'occupation et d'apartheid.



Nous assistons à l'essor alarmant de régimes autoritaires et xénophobes, au premier rang desquels se trouve le gouvernement dirigé par Donald Trump. Ces régimes, tout en s'alliant avec le gouvernement d'extrême-droite d'Israël, font cause commune avec des mouvements racistes et suprémacistes blancs dans leurs propres pays. Or notre histoire nous a trop bien enseigné les dangers que représente la montée de partis et de gouvernements fascistes et ouvertement racistes. L'essor des discours et des attaques antisémites est un élément de cette tendance générale.

Dans une telle période, il est donc plus que jamais essentiel de distinguer clairement, les agressions ou les préjugés à l'égard des Juifs, des critiques légitimes de la politique d'Israël et de l'injustice de son système. (NDLR : souligné par nous)

La définition de l'antisémitisme, donnée par l'Alliance Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste (IHRA), et largement adoptée ou prise en compte par les gouvernements occidentaux, est formulée de telle façon qu'il est facile pour ces derniers d'assimiler intentionnellement les critiques légitimes à l'égard d'Israël à de l'antisémitisme, afin de pouvoir mieux les réprimer.

Cet amalgame affaiblit non seulement la lutte des Palestiniens pour la justice, la liberté et l'égalité, mais également la lutte contre l'antisémitisme même. Quant à Israël, cela lui offre une défense opportune, qui lui évite de se plier au droit ou aux normes internationales régissant les droits humains.

Nous exhortons instamment nos gouvernements, nos mairies, nos universités et autres institutions, à rejeter la définition de l'antisémitisme donnée par l'Alliance Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste. En revanche, nous les appelons à prendre des mesures efficaces afin de combattre la haine et la violence des mouvements suprémacistes et nationalistes, et à mettre un terme à toute complicité avec les violations des droits humains perpétrées par Israël.

Israël ne nous représente pas et n'est pas apte à parler en notre nom alors qu'il se rend coupable de crimes contre les Palestiniens et leur nie les droits décrétés par les Nations Unies.

Le mouvement BDS, porté par la société civile palestinienne pour la défense de ses droits, nommé pour le Prix Nobel de la Paix, a prouvé son engagement continu dans la lutte contre l'antisémitisme et contre toute forme de racisme et d'intolérance, en vertu de son attachement à la Déclaration Universelle des Droits Humains.

Parmi les organisations signataires suivantes, certaines soutiennent pleinement le mouvement BDS, d'autres en partie ; d'autres enfin n'ont pas adopté de position officielle sur BDS ; mais nous affirmons tous que l'appel du mouvement BDS représente un ensemble d'outils et de stratégies, qui ne doit en aucun cas être considéré comme de l'antisémitisme.

Signé par 30 organisations.

JEREMY CORBYN, les Palestiniens et l'anti-sémitisme Par Alain Gresh ⁽¹⁾



2009. — Jeremy Corbyn participant à une manifestation à Trafalgar Square contre l'agression militaire israélienne à Gaza. Alamy

Depuis des mois, Jeremy Corbyn est l'objet d'une campagne orchestrée par le lobby pro-israélien au Royaume-Uni avec l'appui de la droite de son propre parti (le Parti travailliste) et du Parti conservateur. Il est accusé régulièrement d'antisémitisme. Celui, qui est ainsi visé, est l'un des dirigeants politiques européens à avoir dénoncé, constamment et sans fléchir, malgré tous les chantages, l'occupation israélienne, les assassinats à Gaza, la politique du gouvernement de Benyamin Netanyahou.

Alain Gresh réagit à cette campagne et en profite pour revenir sur des épisodes passés de l'histoire de l'OLP, les événements de Munich, Septembre noir, l'assassinat d'Abou Iyad à Tunis. (...)

Le dernier épisode de ces polémiques remonte à quelques jours et est rapporté, en termes plus que discutables, par le quotidien *Le Monde* :

« Benyamin Netanyahou est intervenu le 13 août, dans la controverse sur l'antisémitisme qui déchire le Parti travailliste britannique. Sur Twitter, le premier ministre israélien a demandé une "condamnation sans équivoque" de Jeremy Corbyn, le leader du Labour. Celui-ci est accusé d'avoir déposé, en 2014, une gerbe de fleurs sur la tombe des membres de Septembre noir, le groupe terroriste palestinien qui avait mené la prise d'otages d'athlètes et d'entraîneurs israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972, se terminant par la mort de onze d'entre eux. (...)

Le Daily Mail a publié samedi une photo montrant M. Corbyn en 2014 tenant en ses mains une couronne de fleurs lors d'une cérémonie à Tunis. Celui qui était alors simple député était sur place pour une conférence consacrée à la Palestine, organisée par le président tunisien. À la fin, deux gerbes de fleurs avaient été déposées sur des tombes palestiniennes.

La première commémorait le souvenir de 47 Palestiniens tués dans une attaque aérienne israélienne sur une base de l'Organisation de libération de la

Palestine (OLP) en 1985. M. Corbyn affirme que c'est ce que la photo du Daily Mail montre. La seconde a été déposée sur les tombes de Salah Khalaf, le fondateur de Septembre noir, Fakhri al-Omari, son bras droit, et Hayel Abdel-Hamid, le chef de la sécurité de l'OLP. Tous les trois ont été assassinés vingt ans après l'attentat de Munich par le Mossad, les services secrets israéliens. C'est à cette cérémonie que M. Corbyn dit avoir été simplement "présent". »

Ingérences d'Israël dans les affaires intérieures d'autres États

Notons d'abord que l'intervention de Netanyahu confirme les ingérences permanentes d'Israël dans les affaires intérieures d'autres États. Un documentaire explosif d'Al-Jazira sur le lobby pro-israélien au Royaume-Uni avait divulgué les interventions d'Israël dans les affaires internes de ce pays et ses tentatives de faire chuter un ministre considéré comme propalestinien, ce qui avait abouti à des excuses publiques de l'ambassadeur israélien à Londres et au retour précipité à Tel-Aviv d'un diplomate de haut rang.

Notons aussi que, pour Netanyahu, l'antisémitisme est à géométrie variable, comme le prouve son compagnonnage avec certains dirigeants d'extrême-droite en Europe de l'Est ou son silence sur l'antisémitisme qui sévit chez certains supporters de Donald Trump.

Septembre Noir et Abou Iyad

Mais revenons sur la dernière polémique. Le journaliste du Monde ignore visiblement de quoi il parle. Et il ne se donne pas la peine de chercher. Le raid de 1985 ne visait pas « une base » de l'OLP (terme qui laisse entendre que l'objectif était militaire), mais le siège de la direction de l'OLP, réfugiée à Tunis depuis 1982, et avait pour objectif d'assassiner Yasser Arafat. Le raid, décidé par le premier ministre de l'époque Shimon Peres, a tué 50 Palestiniens et 18 Tunisiens, dans une opération qu'on ne peut qualifier autrement que de « terrorisme d'État ».

Quant au fait que Corbyn ait déposé « une gerbe de fleurs sur la tombe des membres de Septembre noir », elle est plus que réductrice. Visiblement, l'auteur n'a jamais entendu parler de Salah Khalaf, dit Abou Iyad, dont la sépulture aurait été fleurie. Il aurait pu jeter un œil sur le livre de l'un de ses illustres prédécesseurs au Monde, Éric Rouleau, *Palestinien sans patrie* (Fayolle, 1978).

Il aurait appris qu'Abou Iyad, l'un des fondateurs du Fatah avec Yasser Arafat était l'un des principaux dirigeants de cette organisation ; qu'il a, comme le reste de la direction, renoncé aux « opérations extérieures » après la guerre d'octobre 1973, engagé son organisation sur le chemin de la recherche d'une solution politique et accepté l'idée d'un mini-État palestinien en Cisjordanie et Gaza, avec Jérusalem comme capitale. Il était aussi le contact de nombreux services secrets occidentaux qu'il aidait à combattre certains groupes, comme celui du renégat palestinien Abou Nidal. Il était considéré jusqu'à son assassinat à Tunis en 1991 (par le groupe dissident d'Abou Nidal, pas par les Israéliens) comme le numéro 2 de l'OLP.

Quel fut son rôle dans Septembre noir ? Interrogé par Éric Rouleau, le responsable des services spéciaux palestiniens « *nie énergiquement avoir été le chef de cette organisation* », dont le dirigeant aurait été Youssef El-Najjar, assassiné par les Israéliens à Beyrouth en avril 1973. Il ne la condamne néanmoins pas et explique les conditions de

sa naissance, après l'écrasement de la résistance palestinienne en Jordanie en 1970-1971, événements connus sous le nom de « *Septembre noir* ».

« Si la seule solution est la violence... »

Menacée dans son existence même, soumise à une sévère répression et à une occupation brutale, notamment à Gaza, la résistance palestinienne va se lancer dans des opérations spectaculaires sur la scène internationale qui, pense-t-elle, permettra à la Palestine de ne pas disparaître du paysage politique. L'attaque contre les Jeux olympiques de Munich en 1972 s'inscrit dans ce cadre et Abou Iyad rappelle qu'elle avait pour but un échange de prisonniers et que le gouvernement israélien a tout fait pour faire échouer les négociations.

On peut, bien sûr, condamner ce type d'actions menées contre des civils. Mais il faut d'un côté rappeler que la plupart des organisations de lutte armée y ont eu recours au cours de l'histoire, du Front de libération nationale (FLN) algérien aux groupes sionistes dans les années 1940 (Yitzhak Shamir, qui sera premier ministre, était considéré comme un terroriste par les autorités britanniques).

D'autre part, on ne peut condamner ce type d'actions si on ne condamne pas aussi les actions d'oppression et d'occupation qui les engendrent. Comme le rappelait Nelson Mandela lors de son voyage dans les territoires palestiniens en 1999 : « *Il faut choisir la paix plutôt que la confrontation, sauf dans les cas où nous ne pouvons rien obtenir, où nous ne pouvons pas continuer, où nous ne pouvons pas aller de l'avant. Si la seule solution est la violence, alors nous utiliserons la violence.* » Il avait d'ailleurs proclamé : « *C'est toujours l'opprimeur, non l'opprimé, qui détermine la forme de la lutte.* »

Orient XXI - 16 août 2018

Voir : <https://orientxxi.info/magazine/jeremy-corbyn-les-palestiniens-et-l-antisemitisme.2585>

(1) : Alain Gresh est un journaliste français né en 1948 en Égypte, ancien rédacteur en chef du Monde diplomatique, fondateur du journal en ligne Orient XXI... Voir sa bibliographie complète dans [wikipédia](#)

LA COLOMBIE RECONNAÎT L'ÉTAT PALESTINIEN

Le gouvernement sortant de Colombie a décidé, juste avant l'investiture du nouveau président, de reconnaître la Palestine en tant qu'État libre, indépendant et souverain, selon un document officiel publié le 3 août à Bogota.

« *Je me permets de vous informer qu'au nom du gouvernement de la Colombie, le président Juan Manuel Santos a décidé de reconnaître la Palestine comme un État libre, indépendant et souverain* », selon un document du ministère colombien des Affaires étrangères daté du 3 août.

Le conservateur Ivan Duque a pris ses fonctions mardi à la tête de la Colombie, succédant à l'impopulaire président de centre-droit Juan Manuel Santos. Il s'est dit notamment déterminé à durcir la politique de son prédécesseur envers les guérillas et à asphyxier diplomatiquement le gouvernement de Nicolas Maduro au Venezuela voisin.

http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/08/08/97001-20180808_FILWWW00313-la-colombie-reconnait-l-etat-palestinien.php



Juan Manuel Santos
Reuters président de la République de 2010 à 2015

IL Y A SOIXANTE-DIX ANS, le comte Folke Bernadotte était assassiné !

Le 15 mai dernier, l'Etat d'Israël célébrait le 70^{ème} anniversaire de sa création. Si le peuple juif avait ce jour-là « *trouvé une terre soi disant sans peuple* », le peuple palestinien, lui, expulsé au 4/5ème (la NAKBA) avait pris le chemin de l'exil.

Depuis des années, Juifs et Arabes s'affrontaient sur cette terre de Palestine, sous mandat britannique depuis 1922. Les combats avaient redoublé après la décision inique des Nations Unies de partager le pays en 1947. En réponse à la déclaration de David Ben Gourion, annonçant au monde, le 14 mai 1948, la naissance de l'Etat d'Israël pour le lendemain, de faibles armées arabes, d'Egypte, de Syrie, du Liban, d'Irak et de Transjordanie - la seule organisée sous commandement britannique - tentaient d'occuper la zone arabe prévue par le partage, déjà en partie occupée par Israël. La guerre israélo-arabe commençait. Elle dure toujours, sauf pour l'Egypte et la Jordanie.

Le 20 mai 1948, le Conseil de sécurité de l'ONU ordonnait un « *cessez-le-feu en Palestine* », et désignait le président de la Croix-Rouge internationale, le comte Bernadotte - diplomate connu pour avoir négocié avec Heinrich Himmler la libération de plus de 15000 prisonniers des camps de concentration durant la Seconde Guerre mondiale - comme médiateur, spécialement chargé de faire appliquer cette mesure. Après bien des difficultés, il obtenait des deux parties une première trêve le 11 juin, pour une durée de quatre semaines - mise à profit par les Israéliens pour rénover leurs forces, grâce aux pays de l'Est -, puis une seconde le 18 juillet.

Le 17 septembre, le rapport sur la situation, dressé par le comte Bernadotte, parvenait au Palais de Chaillot à Paris, où siégeait alors l'ONU. Son projet de partage était plus favorable aux Palestiniens que celui de novembre 1947. Mais surtout, le médiateur affirmait dans ce rapport : « *Ce serait offenser les principes élémentaires que d'empêcher les innocentes victimes du conflit de retourner à leur foyer, alors que les immigrants juifs affluent en Palestine, et, de plus, menacent de façon permanente, de rempla-*

cer les réfugiés arabes enracinés dans cette terre depuis des siècles ». (NDLR : souligné par l'auteur) N'était-il pas alors prémonitoire ? Et encore : « *Aucun règlement ne peut être juste et complet si le droit des réfugiés arabes de retourner dans leurs foyers, dont ils ont été expulsés, n'est pas reconnu* ». (NDLR : idem).

Les Israéliens s'élevaient contre ces propositions...

Le jour même, le comte Bernadotte était assassiné à Jérusalem, par les extrémistes juifs du groupe terroriste Stern, le Lehi, dont l'un des dirigeants était Yitzak Shamir. Dans ses mémoires, celui-ci écrira qu'il ne s'était " *pas opposé* " à ce projet de liquidation. Il deviendra Premier ministre d'Israël... Ce groupe était issu de l'*Irgoun*, le principal mouvement de droite, dirigé par un autre terroriste, l'auteur du massacre de Deir Yassin, Menahem Begin, également futur Premier ministre... Le comte Bernadotte avait pris place dans une Chrysler blanche, portant le drapeau de l'ONU, en même temps qu'un officier français, assis à ses côtés, le colonel André Pierre Sérot, héros de la Première Guerre mondiale, ancien résistant, chef des observateurs militaires français, détaché auprès des Nations Unies en Palestine. Bernadotte avait refusé toute protection militaire. Il croyait (naïvement) que le drapeau de l'ONU le garantissait !

Le double meurtre provoqua une indignation mondiale, mais il fut rapidement oublié, et qui en parle aujourd'hui ? Je relève à l'époque, dans le « *Bulletin de l'étranger* » du 19 septembre 1948 du Monde : « *... Les effets immédiats de l'odieux assassinat ne sauraient faire de vue que le geste des criminels affecte au premier chef les Nations Unies elles-mêmes (...). On ne peut, hélas, pacifier sans moyens coercitifs. Et Bernadotte l'avait encore ainsi entendu, quand il demandait au Conseil de sécurité de mettre à sa disposition une force internationale, eût-elle été embryonnaire.* (NDLR : souligné par l'auteur). (...) *Les Occidentaux s'ils prenaient l'initiative de cette réalisation positive contribuerait sans doute au replâtrage d'une paix chancelante : ce premier acte d'une collaboration effective avec l'Est, sur*

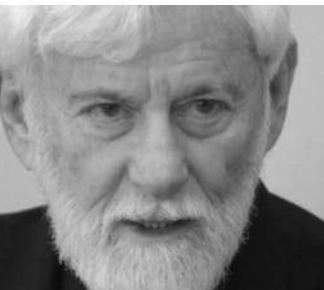
un terrain considéré comme une chasse gardée de certains intérêts particuliers, pré luderait peut-être à un redressement dans d'autres secteurs critiques ». Certes, pour calmer l'émotion dans le monde, David Ben Gourion, alors Premier ministre, accusa le Lehi de provocation et annonça sa dissolution. Mais, sur les trois exécutants deux seulement furent condamnés par la justice israélienne - pas le commanditaire, le terroriste Shamir, bien sûr ! - et... amnistiés quinze jours plus tard par Ben Gourion, qui, semble-t-il, prit le principal criminel, Yehoshoua Cohen, comme garde du corps personnel !

La proposition de Bernadotte - nécessité pour l'ONU de prendre des sanctions, en quelque sorte - n'a pas eu de suite... et, 70 ans après, la situation est toujours la même, en pire : si après les armistices de 1949 les Israéliens occupaient 78 % de la Palestine sous mandat, ils en occupent, depuis juin 1967, la totalité - l'abandon de Gaza en 2005 n'étant qu'un trompe-l'œil, tout en créant des divisions, recherchées, entre les forces résistantes palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza.

Un élément positif, tout de même : quelques semaines après, le 11 décembre 1948, l'Assemblée Générale de l'ONU, suivant les recommandations du comte Bernadotte, décidait dans sa fameuse résolution 194 - art. 11 : « *Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements et autorités responsables* ». **Mais quand le Conseil de sécurité prendra-t-il la décision de rendre effective cette résolution ?**

Il faut toujours rappeler ces crimes, et tant d'autres, pour ne jamais oublier combien les Israéliens ont utilisé le terrorisme pour créer leur Etat, cet Etat qui aujourd'hui encore utilise ce terrorisme contre le peuple palestinien occupé, et cela en toute impunité.

Maurice BUTTIN



URI AVNERY NOUS A QUITTÉS !

Père du journalisme israélien,
homme politique, militant... et ami

par Michel WARSCHAWSKI

A l'âge de 95 ans, notre ami Uri Avnery est décédé cette nuit à Tel Aviv. Il y a une dizaine de jours, il publiait encore un article dans le quotidien *Haaretz* contre la Loi sur la Nation, excellent comme toujours.

Uri n'était pas seulement le meilleur journaliste qu'Israël ait connu, mais le père fondateur du journalisme israélien, en particulier le journalisme d'investigation. Avant lui, le journalisme était synonyme de propagande, de soutien inconditionnel au consensus défini par le pouvoir, et de porte-voix des différents partis politiques. L'hebdomadaire *Haolam Haze* va oser dire, ce que tout le monde cachait, et dévoilera les grandes affaires que la censure - omnipotente à cette époque - essayait de cacher. Face à celle-ci, Uri avait trouvé une parade : raconter la réalité sous forme de contes, où il suffisait de trouver la clef pour apprendre ce qu'on essayait de nous cacher. C'est ainsi que grâce à *Haolam Haze*, on a pu apprendre le massacre de *Kafr Qassem* ou l'arrestation d'un réseau du Mossad qui avait tenté de faire tomber Gamal Abdel Nasser (le nom donne par Avnery à cette affaire, « *la Sale Affaire* », est aujourd'hui le nom utilisé dans tous les livres d'histoire...). Tous les politiciens, mais aussi toute la jeunesse urbaine, lisaient *Haolam Haze*, souvent en cachette car il symbolisait l'opposition au pouvoir absolu des Travaillistes. On disait que, le mercredi, jour de la sortie de *Haolam Haze*, Ben Gourion se précipitait pour le parcourir, mais refusait systématiquement de le nommer, se contentant de l'appeler « *Cet hebdomadaire* ».

Personne n'a jamais connu aussi bien qu'Uri la politique israélienne, ses acteurs... et ses secrets. Tous les bons journalistes israéliens des années soixante-dix et quatre-vingt ont fait leurs classes dans *Haolam Haze*, dont le logo était « *Sans peur, sans partialité* ».

Imprégné de culture allemande (il a fui l'Allemagne avec sa famille quand Hitler est arrivé au pouvoir), il était un des rares Israéliens de sa génération à bien connaître le monde, et en particulier le monde arabe. C'est ce qui faisait toute la richesse de son éditorial hebdomadaire « *A*

propos ». C'est aussi ce qui explique sa compréhension relativement rapide de l'incontournabilité de l'OLP. Relativement, car contrairement à ce qu'il écrit dans sa biographie, pendant plusieurs années il n'a pas mâché ses mots contre l'extrême gauche anti-sioniste (*Matspen*) qui soutenait la résistance palestinienne, alors qu'Uri était encore dans l'euphorie nationaliste post-1967 (en Juin 1967, la une de *Haolam Haze* appelle à conquérir Damas et, comme député, il vote l'annexion de Jérusalem Est...). Il se ratrape vite, et Uri sera le premier Israélien à rencontrer Yasser Arafat dans Beyrouth assiégée, avec la photographe Anat Saragusti.

C'est à l'époque des accords d'Oslo que nous avons commencé à collaborer politiquement, et petit à petit, à devenir amis, pour autant qu'Uri était capable d'exprimer ses sentiments : ensemble nous avons participé à la création du Bloc de la Paix (*Gush Shalom*) pour palier à la démission de la Paix Maintenant qui, naïvement, pensait qu'avec la signature des accords d'Oslo la paix entre Israël et les Palestiniens était devenue réalité. Les rapports entre Uri, et surtout Rachel, et moi se sont fortement renforcés dans le cadre des nombreuses conférences en Europe où nous étions invités à intervenir. Uri aimait la bonne chère, et moi je connaissais bien la gastronomie européenne, ce qui fait que nous avons pu avoir de nombreuses heures d'échange autour d'un bon bœuf stroganof ou d'une choucroute, au grand dame de Rachel qui se faisait du soucis pour son diabète.

Uri cachait bien ses sentiments, ce qui ne signifie pas qu'il n'en avait pas. Au cours de nos tournées en Europe j'ai découvert à quel point il aimait Rachel, même si je n'ai jamais été témoin d'une moindre manifestation affectueuse envers elle. Et puis, grâce à Rachel, j'ai eu un jour le privilège de voir, dans leur chambre, une photo de Uri avec sa mère : il s'avère que le Renard de Samson était capable d'une très grande tendresse...

La source originale de cet article est Mondialisation.ca Copyright © Michel Warszawski, Mondialisation.ca, 2018 - Voir : <http://www.w41k.com/144872>



Felicia Langer (Crédit : wikimedia commons/CC BY SA 3.0)

ISRAËL-PALESTINE : mort d'une combattante du droit

Par René BACKMANN

L'avocate israélo-allemande Felicia Langer, qui vient de mourir à Tübingen, en Allemagne, à l'âge de 87 ans, victime d'un cancer, était une combattante de la justice et du droit, qui avait consacré la majeure partie de sa carrière professionnelle à la défense des Palestiniens. Née en Pologne en 1930, Felicia Langer avait trouvé refuge, avec ses parents, en URSS avant l'invasion de la Pologne par les nazis. Après la fin de la guerre, Felicia Langer et sa mère – son père était mort pendant leur exil – étaient rentrées en Pologne, pour découvrir que la quasi-totalité de leur famille avait été exterminée par les nazis.

« *Felicia Langer était un exemple de courage, de dévouement et d'engagement* », vient d'écrire le député Dov Khenin, du parti communiste israélo-arabe Hadash, auquel elle avait appartenu. « *Elle considérait comme l'un des objectifs de son existence la contribution à l'édification d'un pont au-dessus de l'abîme de haine entre les peuples* ».

Mediapart Le 25 juin 2018

Voir : <https://blogs.mediapart.fr/rene-backmann/blog/250618/israel-palestine-mort-d-une-combattante-du-droit>

CVPR-PO: Association 1901, fondée par Béréna Adli-Bloch

Président d'Honneur

Professeur Jacques Milliez.

Président : **Me Maurice Buttin.**

Vices Présidents :

Francis Blanchet, Jean

Francheteau, Pierre Lafrance

Secrétaire générale :

Hasna Abid.

Trésorier :

Henri Marchal

Directeur de la publication :

Maurice Buttin

Rédacteur en chef :

Francis Blanchet

Secrétariat :

54, rue des Entrepreneurs,

75015 PARIS

CCP 41 675 48 J La Source.

Courriel : maurice.buttin@orange.fr

UN ANCIEN RESPONSABLE DE L'OTAN reconnaît le soutien d'Israël à *al-Nosra*

Le général Petr Pavel, ex président du Comité militaire de l'OTAN, a confirmé le soutien du régime israélien aux groupes terroristes actifs en Syrie.

Cet ancien chef d'état-major de l'armée tchèque, âgé de 57 ans, qui a quitté ses fonctions au sein du Comité militaire de l'Alliance atlantique, il y a six mois, a souligné, le mardi 21 août, que Tel-Aviv apportait un soutien sans ambages à divers groupes terroristes en Syrie, dont le *Front al-Nosra*, branche syrienne d'*Al-Qaïda*.

S'attardant sur le pourquoi de cette politique de Tel-Aviv, il a déclaré que ce groupe terroriste (*al-Nosra*)



DR

ne représentait aucun danger pour Israël et que Tel-Aviv était un « régime pragmatique » qui agissait dans le sens de l'avancement de ses propres intérêts. Il n'a pas oublié de préciser que les relations d'Israël avec le Front al-Nosra, qui se trouve sur la liste des groupes terroristes de l'ONU, n'ont aucune influence sur les relations de l'OTAN avec Tel-Aviv qui est un allié proche de l'Alliance atlantique.

Interrogé par un journaliste, le général tchèque n'a pas rejeté le soutien du président turc Recep Tayyip

Erdogan au groupe terroriste *Daech*.

M. Pavel a affirmé que pour Erdogan, *Daech* est moins dangereux que les miliciens kurdes de Syrie.

Cela constitue le premier aveu explicite d'un haut responsable de l'OTAN au sujet des liens entre Israël et le *Front al-Nosra* et d'autres groupes terroristes. Auparavant, lors d'une opération militaire de l'armée syrienne contre les terroristes dans le gouvernorat de Quneitra, au sud de la Syrie, l'armée israélienne a procédé à un soutien logistique et en armements aux terroristes et soigné leurs blessés dans ses hôpitaux.

L'ambassadeur palestinien en poste à Moscou a annoncé que les services d'espionnage israéliens étaient en contact avec les terroristes du *Front al-Nosra*.

<https://www.presstv.com/DetailFr/2018/08/22/571879/Isral-Syrie-AINosra-Daech-Turquie>

(ndlr : à noter que ce site est souvent proche du régime iranien)

LE COURRIER DES LECTEURS

A quelques kilomètres à l'est de Jérusalem, quelques 180 enfants étudient à présent dans une école faite de pneus et de terre. Une nouvelle année scolaire vient de commencer à Khan-al-Ahmar, mais avec l'assentiment récent de la Haute Cour, Israël a l'intention, dans les prochains jours, de démolir entièrement le village, y compris l'école et d'en expulser les habitants. (NDLR : souligné par nous). A quelques kilomètres au sud de Jérusalem, la famille Da'na se remet d'un cauchemar. Les soldats sont à nouveau entrés dans leur maison de Hébron en pleine nuit, cette fois-ci durant l'Aïd. Ils ont arrêté Udai, âgé de 17 ans, après que le soldat ait fait le commentaire suivant au père du garçon : « *Nous nous conduisons bien. Si ce n'était pas le cas, nous vous empoignerions et nous vous prendrions de force* ». A quelques kilomètres au nord de Jérusalem, les villageois d'Urif s'éveillent pour un nouveau jour de violence : des milices de colons appuyées par des militaires donnent l'assaut contre eux, avec en toile de fond une stratégie plus large de renforcer le contrôle israélien et de s'emparer de davantage de terres. Tandis que « *le règne de la loi* » est souvent invoqué, la loi elle-même sert à la fois à perpétuer la violence et à la couvrir. **Dans le même temps, à quelques kilomètres plus à l'ouest, nous vivons en Israël en dirigeant les vies de millions de sujets Palestiniens tant à Gaza, en Cisjordanie, qu'à Jérusalem-Est. Chaque jour, nous décidons, par-dessus leurs têtes et sous leurs pieds comment ils vivront leurs**

vies. Depuis plus d'un demi-siècle, depuis l'année juive 5727 (1967), nous avons les droits et les privilèges, ils ont l'oppression et la dépossession. Aujourd'hui, au commencement de l'année 5779, cette réalité est plus vraie que jamais, avec le vice-président de la Knesset qui parle de la « *dilution de la population* » de Gaza et le ministre de la Justice, ainsi que le ministre de la Défense qui célèbre la ratification d'une abomination « *légal* » supplémentaire. (NDLR : souligné par nous). Avec votre aide, nous continuerons, pour cette nouvelle année juive et aussi longtemps qu'il le faudra, à exposer les faits, à documenter la réalité, et à la montrer en vidéo, afin de vous informer ainsi que le reste du monde, pour prendre notre part de cette lutte. Quand nous serons tous des « *têtes* » et que personne ne sera plus « *à la traîne* », nous serons capables de célébrer une année de droits (jeu de mots anglais sur pile ou face). Shanah Tovah. (Bonne et douce année)

Hagai EL-AD

Directeur exécutif, B'Tselem- Tel Aviv
(Lettre reçue le 10 septembre 2018)

Monsieur le président, je veux vous remercier et vous féliciter pour la qualité du dernier bulletin. Ses articles sont parfaitement au diapason de l'esprit qui nous anime tous. Si cela pouvait convaincre nos gouvernants. Bravo

Didier DESTREMEAU

Superbe numéro! Remarquable

J. MILLIEZ

Bravo une fois de plus pour la qualité et l'intérêt de votre bulletin

Christiane HESSEL

J'ai lu avec le plus grand intérêt le dernier numéro (69) du Bulletin du "Comité de Vigilance" et je l'ai diffusé dans mon propre réseau de solidarité avec les Palestiniens. Comme à l'accoutumée, l'éditorial du président est à saluer pour sa pertinence et son opportunité. Il est précieux de voir rassembler dans un même numéro un choix d'articles majeurs en lien avec l'actualité du Proche-Orient, et notamment ceux qui constituent le dossier principal dans chaque numéro ; cette fois-ci sur la "Grande Marche du Retour", à Gaza.

Ce document a provoqué en moi quelques attentes qui se croiseront peut-être avec celles d'autres lecteurs.

Je suis très sensible à la rivalité qui oppose les deux pouvoirs de l'Autorité palestinienne et du Hamas, au point que les initiatives ne puissent venir que de la société civile, comme cela a été le cas pour la Marche du Retour. Cette opposition a déjà une histoire, et on ne peut que la déplorer en dépit de tous les efforts déjà déployés pour retrouver une voix palestinienne unifiée et authentique.

D'abord, au-delà des regrettables affrontements ou douloureux jeux de pouvoirs, serait-il possible d'avoir une analyse du débat politique actuel en Palestine, de ses enjeux, des programmes d'action proposés, des objectifs poursuivis, autres que celui

de la conquête du pouvoir contre l'autre ? Le citoyen moyen que je suis voudrait vérifier les images qu'il se fait des deux organisations politiques palestiniennes, qui occupent le devant de la scène.

- L'Autorité palestinienne de Ramallah semble infestée par une corruption qui la prive de toute crédibilité auprès de la population palestinienne. De plus, issue des Accords d'Oslo, elle a des liens de dépendance à l'égard du pouvoir israélien (ressources financières; solidarités en matière du maintien de l'ordre et du renseignement; ressources en eau, etc...). Elle est aussi marquée par le vieillissement de ses cadres. Mais son président Mahmoud Abbas me semble avoir déployé une politique internationale assez remarquable en matière de reconnaissance, de soutien, ou d'expression à l'ONU.

- Le Hamas est connu pour sa radicalité, son programme anti-israélien, le maintien de sa branche militarisée et ses liens avec l'action terroriste. Sur le plan international, il paraît très isolé, et il semble n'avoir de soutien que de l'extrémisme jihadiste ou de l'Iran chiite. Cependant, il semble y avoir des velléités de contacts avec les Israéliens ...

Que se passe-t-il en Palestine ? Au-delà des tragédies de l'occupation, de la colonisation, de la répression violente, des violations des droits humains, comment se vit la résistance de la population ? Quelles solidarités développer ? La campagne mondiale BDS semble en être un élément majeur, et il convient de s'y employer délibérément. Quoi encore ?

Enfin, j'aimerais trouver quelques portes d'entrée pour mieux approcher la société civile palestinienne, sans doute différente à Gaza et en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est. C'est d'elle qu'est sorti l'appel à la campagne pacifique BDS, en 2005. Elle est à l'origine de la Première Intifada, non violente. C'est d'elle qu'est venue la récente "Marche du Retour" pacifique à Gaza. Serait-il possible de mieux connaître cette force populaire ?

Ce qui la compose ? Ses moyens d'expression ?

Il est capital de dénoncer les atteintes au droit international et aux droits humains globalement. Le *Courrier du C.V.P.R.* y travaille de façon remarquable, et il constitue une référence à ce sujet. C'est bien la seule voie de paix possible. Mais qui sont les acteurs de la résistance, tant chez les Palestiniens que chez les Israéliens (même si ces derniers sont peu nombreux, et fragiles) ? C'est là une dimension majeure de la prise de conscience et des engagements à mettre en oeuvre.

Gilbert CHARBONNIER - Avignon

NDLR : excellentes remarques et propositions que le Groupe de Travail du Journal (GTJ) va examiner.

Oui, le document (NDLR : Actes) est arrivé lundi, mais je ne l'ai trouvé que le soir... J'en ai lu la moitié hier et au diable

le ménage qui peut toujours attendre dans ces cas-là... Qu'en dire ?

1. Je crois que nous avons un point commun : celui de vouloir faire vite avec peu de moyens. Rasoir la re-re-lecture et nous pratiquons la lecture globale puisque nous en connaissons le contenu. Résultat : on ne voit pas ses propres coquilles mais très bien celles des autres (c'est mon cas). Heureusement, ces petites coquilles ne changent pas le sens des phrases...
2. A lire les textes diplomatiques des uns et des autres, on ne peut qu'être frappé de l'hypocrisie des propos qui masquent mal la recherche réelle de pouvoir politique et financier pour avoir l'hégémonie et être la première puissance sur l'échiquier mondial, ou la seconde, la troisième ou la quatrième pour l'Empire ottoman... Mais les mots sont bien choisis (ex foyer ou Etat). Curieux cependant de voir la laïcité des fondateurs sionistes et l'opposition des religieux messianiques attendant le geste de Dieu et non de l'homme (s)...
3. J'ai bien aimé aussi le choix du titi palestinien pour la couverture. (...)
4. J'ai bien aimé l'apport des psy, ce qui était de votre choix...peut-être parce que longtemps j'ai critiqué cette race de praticiens, sans doute à cause du peu de succès obtenu en 40 ans de traitement chez une collègue de travail de mes débuts dinardais. (...)

André DAGORNE - Dinan

Ces réflexions me viennent en apprenant ce qui se passe aujourd'hui à Gaza... et à Jérusalem, nous écrit un adhérent : "*Connais-tu les propos furieux que le prophète Elie adressa au roi Achab qui voulait prendre la terre du pauvre Nabet " pour s'en faire un jardin potager " ? Sa femme Jézabel fit tuer le propriétaire qui refusait de se le laisser accaparer. " Tu as assassiné et de plus tu usurpes...A l'endroit même où les chiens ont lapé le sang de Nabet, les chiens laperont ton sang à toi aussi... Je balaierai ta race. J'exterminerai les mâles de ta famille.*" Il faut lire l'ensemble : Premier livre des Rois 21,1-26.

Qui oserait tenir des propos semblables ? Par ailleurs, qui rappellera à ce peuple, qui fait fi des droits de ses voisins, qu'il est le premier dans l'histoire à avoir promulgué une charte des droits de l'homme : "*Tu ne tueras pas...tu ne convoiteras pas le bien de ton voisin, ni sa femme, ni son âne, ni quoi que ce soit qu'il possède*", et, bien sûr ni sa terre... Qui fera entendre à Israël qu'il trahit le peuple de ses ancêtres ?

Michel JONDOT - Malakoff

La politique coloniale et criminelle d'Israël peut conduire à une franche détestation de cette politique, mais, ce sentiment est trop souvent assimilé à l'antisémitisme, ce qui est totalement de mauvaise foi, cette assimilation ne visant qu'à empêcher toute critique d'Israël. Une véritable police de la pensée sévit toujours depuis plusieurs années déjà, avec de nombreux relais,

occultant la réalité sur le terrain, occupation, colonisation, spoliation, oppression, bref une situation intolérable.

**Malik-François Braik
Saint-Pierre de Vassols (84330)**

Le conflit israélo-palestinien n'est pas religieux. C'est un conflit politique et il sera résolu quand le Droit International sera enfin respecté par l'Etat d'Israël, y compris en ce qui concerne le statut de Jérusalem. Mais les religions sont impliquées dans ce conflit politique : Israël se veut et se dit un "Etat juif", les Palestiniens sont des Chrétiens et des Musulmans, Jérusalem est une Ville Sainte pour les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans du monde entier. Trop souvent, au cours des siècles passés, la façon dont certains croyants ont interprété, vécu et utilisé la religion les a conduits à la violence, au fanatisme, à l'injustice. Et de nos jours encore, la façon dont certains se comportent en se réclamant abusivement de l'Ancien Testament, du message évangélique, du Coran, suscite ou aggrave les incompréhensions, les souffrances et les conflits. Il est donc, aujourd'hui, d'une importance majeure que les autorités religieuses et les porte-parole du Judaïsme, du Christianisme et de l'Islam, se concertent et, dans le respect mutuel, s'expriment d'une même voix en se rappelant, et en rappelant à tous, le message des Prophètes bibliques, celui du Christ et celui du Coran : Dieu appelle ceux qui croient en Lui à travailler ensemble et avec tous les autres - croyants ou non - pour promouvoir la justice, condition de la paix.

Père Michel LELONG - Paris

«Israël-Palestine, une si longue histoire»

Un hors-série Orient XXI en commun avec l'hebdomadaire « Politis ». Il ne pouvait pas y avoir de sujet plus évident pour ce dossier élaboré en commun par Orient XXI et l'hebdomadaire Politis que l'histoire sans fin de ce conflit judéo-arabe devenu israélo-palestinien. Une histoire qui dépasse de beaucoup les frontières du Proche-Orient et ne cesse de produire ses effets dévastateurs, de racisme et de haine, jusque dans nos régions. Nous avons l'habitude de parler de « centralité » du conflit, et nous persistons dans cette analyse régulièrement contestée quand l'actualité se déplace et que la question palestinienne paraît, un temps, reléguée à l'arrière-plan. Mais, immanquablement, elle refait surface, et il en sera ainsi tant qu'elle ne sera pas réglée, parce qu'elle porte en elle des symboles qui la dépassent.

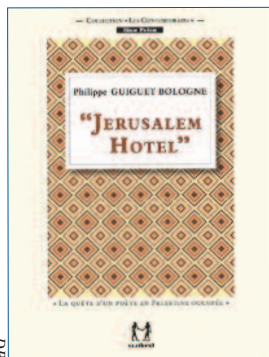
En kiosques le 27 septembre. Il est possible de commander dès à présent ce numéro hors-série à Orient XXI.

JERUSALEM HOTEL – RECUEIL DE POÈMES SUR LA PALESTINE

Philippe **GUIGUET-BOLOGNE**, 2016

Philippe Guiguet Bologne a dirigé l'Institut français de Ramallah entre 2007 et 2011, période durant laquelle la coopération entre ce centre et les institutions culturelles palestiniennes a été particulièrement dense et dynamique. Avec l'aide de son équipe, il a notamment mis en place des cours de langue française, libres d'accès, dans les camps de réfugiés de la région.

Cette nouvelle parution vous propose de découvrir plus de 70 poèmes qui invitent à l'évasion, restituant l'atmosphère tendue de lieux dont il nous rappelle la situation actuelle lorsqu'il passe par Jérusalem-Est, les checkpoints ou encore Hébron ; celle d'un pays meurtri et blessé par une occupation impitoyable, restant "terrassé par tant de vaine beauté".



RETOURS SUR UNE SAISON À GAZA

Vivian **PETIT**, 2017

Vivian Petit a effectué deux voyages en Palestine : le premier en Cisjordanie et à Jérusalem, en avril 2009, le second à Gaza, de février à avril 2013, période durant laquelle il a travaillé comme enseignant au Département de français de l'université Al-Aqsa.

L'une des forces du texte de Vivian Petit est de se situer au carrefour entre le témoignage personnel, la chronique de la vie quotidienne à Gaza et la mise en perspective politique. Ni simple carnet de bord, ni texte d'analyse déshumanisé, ni tentative présomptueuse de dresser un « portrait » de Gaza et de ses habitants, le livre de Vivian Petit opère des allers-retours entre la France et Gaza, entre l'individuel et le collectif, entre la petite et la grande histoire.



LE CHEMIN DE LA COUR – LES DIRIGEANTS ISRAËLIENS DEVANT LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE,

Christophe **OBERLIN**, 2014

juillet 2014. Pour la troisième fois en six ans, Israël attaque la bande de Gaza, un territoire à peine plus grand que l'île de Ré où s'entassent un million huit cent mille habitants. Très vite les images du massacre inondent les réseaux sociaux, tandis que les grands médias occidentaux et la plupart des responsables politiques campent sur une position « équilibrée », quand ils ne prennent pas fait et cause pour Israël. On parle encore de « possibilités de crimes de guerre » dans les instances internationales, alors que le grand public les constate pratiquement en direct, à la vue d'images terrifiantes. Plus de deux milles Palestiniens sont tués en quelques semaines, et personne ne conteste plus qu'il s'agit en grande majorité de civils.

Le 25 juillet 2014, au nom du ministre de la Justice de Palestine, Salim Al-Saqqqa, et du procureur de Gaza, Ismaïl Jaber, un avocat lyonnais, maître Gilles Devers dépose une plainte contre Israël auprès de la Cour Pénale Internationale.



LA PALESTINE EXPLIQUÉE À TOUT LE MONDE

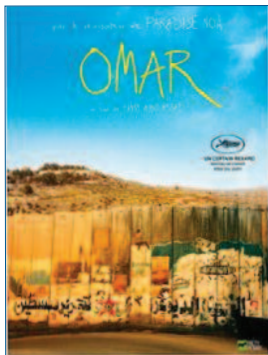
Elias **SANBAR**, 2013

Berceau des trois monothéismes, la Palestine est sous les feux de son actualité violente, depuis que la création de l'État d'Israël en 1948 l'a vue comme « une terre sans peuple pour un peuple sans terre ». L'histoire de la Palestine contemporaine se souvient de celle des « gens de Terre sainte » mais commence avec « son problème ». Et chacun peut sentir plus ou moins confusément que l'équilibre du monde se joue là, sur ces quelques milliers de kilomètres carrés à l'Orient de la Méditerranée.

À ceux qui disent ne rien comprendre au « conflit israélo-palestinien », Elias Sanbar répond en restituant la continuité d'une Histoire, depuis le mandat britannique à partir de 1917, jusqu'à aujourd'hui, que tant de commentaires ont souvent faussée ou étouffée.

La Palestine, c'est l'histoire d'un pays absent que les Palestiniens ont emporté dans leur exil. C'est aussi le long combat qu'il leur a fallu mener pour retrouver un nom, une visibilité, une existence enfin. La Palestine d'Elias Sanbar est polychrome, terre de pluralité, des origines et des croyances.





OMAR

Hany ABU-ASSAD, 2013

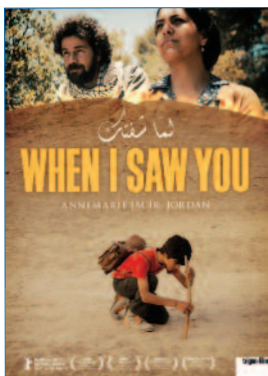
Omar vit en Cisjordanie. Habitué à déjouer les balles des soldats, il franchit quotidiennement le mur qui le sépare de Nadia, la fille de ses rêves qu'il veut épouser, et de ses deux amis d'enfance, Tarek et Amjad. Révoltés par la situation politique du pays, les trois jeunes gens ont décidé de créer leur propre cellule de résistance. Ils s'entraînent au tir quotidiennement et sont prêts à passer à l'action. Leur première opération tourne mal. Un soldat israélien est tué. Les autorités les repèrent rapidement et arrêtent Omar. L'inspecteur lui propose un marché : celui de donner ses camarades de combat. Le jeune homme refuse de collaborer...



DÉGRADÉ

Arab NASSER TARZAN NASSER, 2015

Dans la bande de Gaza, de nos jours. Le salon de beauté de Christine, jeune immigrée russe, déborde de clientes : une divorcée amère, une jeune fille en passe de se marier, la mère et la belle-mère de la future mariée, une toxicomane lunatique, une religieuse ou encore une femme enceinte et sa soeur. Mais leur moment de détente est bientôt interrompu par des coups de feu dans la rue. Une famille de mafieux a volé le lion du zoo et le Hamas a décidé de s'occuper d'eux. Prises au piège par l'affrontement armé, les femmes se retrouvent alors enfermées dans le salon. Les esprits s'échauffent d'autant que la climatisation vient de tomber en panne...



WHEN I SAW YOU

Annemarie JACIR, 2013

En 1967, au sortir de la guerre des six jours, Tarek, un jeune garçon de onze ans, se retrouve avec sa mère dans un camp de réfugiés palestiniens au Liban. Vif et épris de liberté, il fait face à la résignation de sa mère et décide de fuguer du refuge pour tenter de retrouver lui-même son père disparu. Son escapade le conduit vers les zones d'entraînement fedayin où des hommes et des femmes déracinés se préparent à affronter l'armée occupante. Bien accueilli par cette génération combattante, il compte ainsi atteindre plus facilement ses objectifs tandis que pèse sur lui un hypothétique destin d'enfant-soldat...



GIRAFADA

Rani MASSALHA, 2013

Dans le seul zoo se trouvant en Palestine, Yacine, vétérinaire, et Ziad, son fils de 10 ans, se consacrent entièrement aux animaux. Le garçon est très proche d'un couple de girafes. Mais un jour, alors que l'intifada reprend, un raid aérien provoque la panique chez le mâle, qui se blesse mortellement. Restée seule, la femelle se laisse mourir de faim en refusant de se nourrir. Ziad est désespéré, d'autant plus que l'animal attend un petit. Yacine décide alors de faire appel à ses amis pour trouver un nouveau compagnon à la girafe. Mais le seul mâle disponible se trouve dans un zoo de Tel Aviv...

Le CVPR PO a besoin de votre soutien financier. Les adhésions (15 euros pour les étudiants et chômeurs, 50 euros cotisation simple, 80 euros cotisation pour un couple) sont nécessaires à la poursuite de notre action. Les dons sont évidemment les bienvenus.

Dons ou adhésions par chèque à l'ordre du CVPR PO à adresser à Me Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs - 75015 Paris